



Eau
& Biodiversité,
des sources
à la mer

PROJET DE TERRITOIRE DU SAGE DE L'ELORN

BILAN DES ACTIONS – ANNEE 2023



Avec la participation financière de :



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

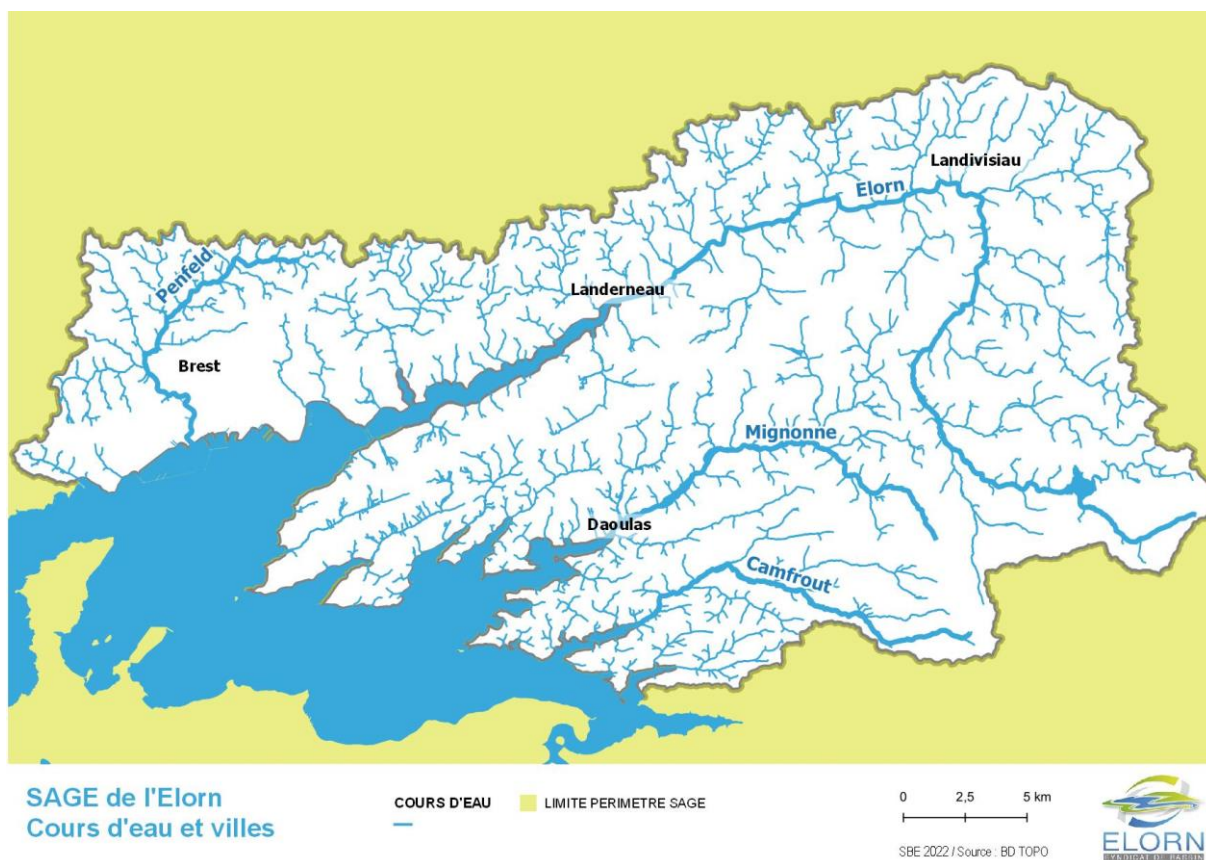


Table des matières

Territoire et enjeux du SAGE de l'Elorn	p3
1- Territoire d'actions du Syndicat de bassin de l'Elorn	
2- Rappel des enjeux du SAGE de l'Elorn	
SAGE de l'Elorn	p4
I- Commission locale de l'eau SAGE Elorn	
II- Dossiers IOTA	
III- Divers	
Qualité de l'eau des cours d'eau	p8
I- Protocole de suivi	
II- Bassin versant du Drennec	
III- Affluents de l'Elorn	
IV- Bassin versant du Roual	
V- Bassins versants de la Mignonne, du Lohan et du Camfroul	
VI- Contaminations bactériologiques dans les estuaires	
VII- Elorn à l'usine d'eau potable de Pont ar bled	
Conclusion	
Volet agricole	p27
1- Enjeux eutrophisation	
2- Enjeux pesticides	
3- Enjeux érosion / BCAE7	
4- Enjeux bactériologiques	
5- Communication	
Milieux aquatiques	p31
• Volet « Cours d'eau »	p31
I- Rappel des enjeux et objectifs	
II- Travaux prévisionnels	
III- Travaux réalisés	
• Volet « Zones humides »	p40
Animation du volet zones humides sur le territoire du SBE	
Volet n°1 : les zones humides à usage agricole	
Volet n°2 : les zones humides à fort enjeu pour la biodiversité	
Volet n°3 : les actions transversales	
Actions transversales	p45
• Sensibilisation des scolaires et du grand public	p45
1- Animations scolaires	
2- Sensibilisation du grand public	
• Accompagnement des collectivités	p47
1- Cours d'eau et qualité de l'eau	
2- Entretien au naturel des espaces publics	
3- Gestion des plantes exotiques envahissantes	
4- Zones humides	
5- Bocage	
Autres actions menées par le Syndicat de bassin en 2023	p52
Projet de Contrat de la rade de Brest : Terra Rade	p53

Territoire et enjeux du SAGE de l'Elorn

1- Territoire d'actions du Syndicat de bassin de l'Elorn



Le Syndicat de bassin intervient principalement sur les bassins versants de l'Elorn, de la Rivière de Daoulas et du Camfrout, et ponctuellement sur le territoire de Brest métropole.

2- Rappel des enjeux du SAGE de l'Elorn

ENJEU N°1 – Qualité de l'eau et satisfaction des usages tributaires :

Bactériologie, eutrophisation, pollutions accidentelles, pesticides, micro et macro-polluants

ENJEU N°2 – Qualité des milieux et aménagement du territoire :

Zones humides, cours d'eau, bocage, biodiversité, espèces exotiques envahissantes

ENJEU N°3 – Disponibilité de la ressource et risque d'inondation :

Gestion quantitative, économies d'eau, ressource souterraine, prévention des inondations

Les actions menées par le Syndicat de bassin visent à satisfaire ces enjeux et à préparer le futur Contrat de la Rade de Brest « Terra Rade ».

Animation du SAGE et de la CLE de l'Elorn

I – Commission Locale de l'Eau SAGE Elorn

Rappel

Le SAGE Elorn couvre une superficie de 726 km², de l'anse de Keroullé au sud à la rivière de Sainte Anne du Portzic au nord. Il a été validé par la CLE en février 2010 et approuvé par l'arrêté préfectoral du 15 juin 2010.

Jusqu'au mois de juin 2023, la CLE était composée de 46 membres répartis dans les 3 collèges. Un nouvel arrêté de composition de la CLE, en date du 14 septembre 2023, a revu le nombre de membres qui est dorénavant de 36. La nouvelle répartition est la suivante :

- 18 membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, des établissements publics locaux et de l'établissement public territorial de bassin, situés en tout ou partie dans le périmètre du SAGE (dont 1 membre en attente de nomination par la Région Bretagne).
- 13 membres du collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (dont 1 poste non pourvu).
- 2 membres du collège des représentants de l'Etat et des établissements publics de l'État.

Depuis le 02 décembre 2020, le président de la CLE est Monsieur Laurent Péron.

L'animation de la CLE a été réalisée, par intérim, par la directrice du SBE jusqu'au 1^{er} mars 2023, date du recrutement de Valérie Yeuc'h, chargée de mission du SAGE Elorn et animatrice de la CLE Elorn.

Réunions de la CLE

La CLE s'est réunie 3 fois en 2023 : le 1^{er} février, le 21 mars et le 25 octobre.

Les sujets abordés en 2023 ont été les suivants :

- Présentation du programme ECOD'O par la CCIMBO. Ce programme est à destination des industries et permet de réaliser des audits dans le but de diminuer les consommations d'eau des entreprises.
- Réflexion autour de la nécessité d'une étude HMUC sur le territoire du SAGE Elorn. La CLE partirait plutôt sur une pré-étude HMUC.
- Présentation des actions 2024 de la structure porteuse du SAGE Elorn et de TerraRade.
- MAEC 2023. Nolwenn Le Gac-Tobie, chargée de mission agriculture au SBE, est venue présenter les aides allouées aux agriculteurs via la PAC lorsqu'ils introduisent des pratiques respectueuses pour l'environnement sur leurs parcelles. Le SBE est l'opérateur MAEC pour le territoire du SAGE Elorn pour la programmation 2023-2027. Le SBE a réalisé 70 diagnostics auprès des agriculteurs en 2023. Les principales mesures engagées sont herbagères.

- Pollutions sur l'Elorn. Plusieurs pollutions ont eu lieu sur le bassin versant de l'Elorn durant l'été 2023. Tout d'abord une pollution sur les quais de la ville de Landerneau. Cette pollution a engendré un déversement d'eaux usées en provenance d'une ancienne canalisation du réseau d'eaux usées non répertoriée sur les plans. Le suivi de la pollution a été réalisé par l'OFB-police de l'eau. Une 2nde pollution a impacté l'Elorn fin août avec un rejet de lisier dans un affluent de l'Elorn en amont de l'usine d'eau potable de Pont Ar Bled. Le SBE et BM se sont rendus sur place en présence des pompiers, de la gendarmerie puis de la police de l'eau venue faire les prélèvements et constatation. Un dépôt de plainte a été effectué par le SBE.
- Méthaniseur en amont de la retenue du Drennec. Retour sur la pollution du Mougau. Inquiétude sur la présence de méthaniseur, non soumis à autorisation. Inquiétude sur l'absence de protection de l'amont du barrage (pas de périmètre de protection car pas de prise d'eau).
- Présence de bactéries du genre Lactococcus dans les piscicultures de l'Elorn. La bactérie a provoqué une forte mortalité des truites d'élevage. Il n'y a pas eu de mortalité constatée sur les truites Fario. Le protocole mis en place par le GDS en lien avec la PEIMA est un vide-sanitaire et une désinfection des piscicultures sur l'automne et l'hiver 2023-2024.
- Mise en place de la nouvelle CLE, élection du président, vice-présidents et membres du bureau. Monsieur Laurent Péron a été maintenu dans son poste de président. Messieurs Henri Billon et Léo Blandin ont été élus Vice-Présidents de la CLE. Les membres du bureau sont au nombre de 9 et sont, en plus du Président et des Vice-Présidents, mesdames Nathalie Chaline et Chantal Soudon et monsieur Philippe Guéguen pour le collège des élus et messieurs Jean-Yves Kermarrec, Philippe Marchal et Joël Soubigou pour le collège des usagers et associations. Lors de la réunion du 25 octobre 2023, il était prévu de revoir le règlement de la CLE mais cela n'a pas été fait en l'absence de quorum.

II – Dossiers IOTA

La CLE a été consultée et a donné son avis pour 5 dossiers IOTA soumis à **autorisation**.

- **Augmentation production annuelle et création d'une nouvelle STEP (Froneri)** : avis favorable avec demande d'améliorer le traitement de l'azote et de proposer des process pour diminuer sa consommation en eau (prélèvement Elorn).
- **Rénovation station de pompage du Salou (ESID Brest)** : avis favorable sur ce projet considérant que la collecte séparée des eaux de carénage et des eaux d'infiltration permettra de diminuer le volume des eaux à traiter et améliorera l'efficacité de leur traitement. La CLE regrette qu'un dispositif de traitement fixe n'ait pas été souhaité et que le traitement des eaux de carénage reste à la charge des prestataires.
- **Déconstruction Epi grande rivière /reconstruction ponton type FREMM (ESID Brest)** : avis favorable considérant que les risques liés au dragage de sédiments et aux eaux de ressuyage ont bien été étudiés et que les mesures associées sont adaptées. La protection des mammifères marins lors des étapes de minage a également été prise en compte.
- **Réhabilitation usine de PAB (EDP)** : avis favorable considérant que le projet participe à l'alimentation en eau potable et à sa sécurisation.
- **Réhabilitation d'un cours d'eau (Landerneau)** : Avis conforme aux dispositions du PAGD sous réserve de remise en état du site à l'identique (avant comblement et détournement du ruisseau). Préservation du bocage lors des travaux. La période d'intervention est prévue fin mars mais il conviendra de ne pas intervenir sur sols détrempés et de limiter la propagation de matières en suspension durant le chantier. La CLE préconise la mise en place d'une clôture en bordure du cours d'eau, après les travaux de remise en état, pour éviter l'abreuvement direct des bovins le cas échéant.

Le Syndicat de Bassin de l'Elorn a étudié différents dossiers IOTA sous à **déclaration** :

- Travaux sur les brise-clapots du port du Moulin Blanc (Brest). Pas de dragage, risque de pollution accidentelle pris en compte pour l'étape de travaux.
- Francelot aménagement d'un lotissement (Roch Glas à Brest) 1,54ha dont 47% imperméabilisé. Infiltration des eaux pluviales à la parcelle + bassin infiltration.
- Parcelliz aménagement d'un lotissement (Kersimon à Saint Urbain) 1,03ha dont 26% imperméabilisé. Infiltration des eaux pluviales à la parcelle + noue d'infiltration. Assainissement Non Collectif.
- SECIB IMMOBILIER aménagement d'un lotissement (Le Lopic à Irvillac) 1,14ha dont 52% imperméabilisé. Infiltration des eaux pluviales via tranchées drainantes et bassin de rétention.
- CHAUSSON MATERIAUX reconstruction site de Guipavas. Ouvrages d'infiltration/régulation des eaux pluviales.
- SAS FR BOIS création d'un pont temporaire à Lampaul-Guimiliau pour gestion forestière.

- SAS DAMOPLANTES construction d'une serre froide (tunnel) de 2 690 m², aménagement d'aires de culture extérieure sur 1870 m² et agrandissement bassin eaux pluviales (470 m³). Breleiz Plougastel-Daoulas.
- L'EOST construction de serre de 10 300 m² (surface active finale 13 600 m²), bassin de rétention 454 m³. La Gare à Loperhet. (Régularisation)

III – DIVERS

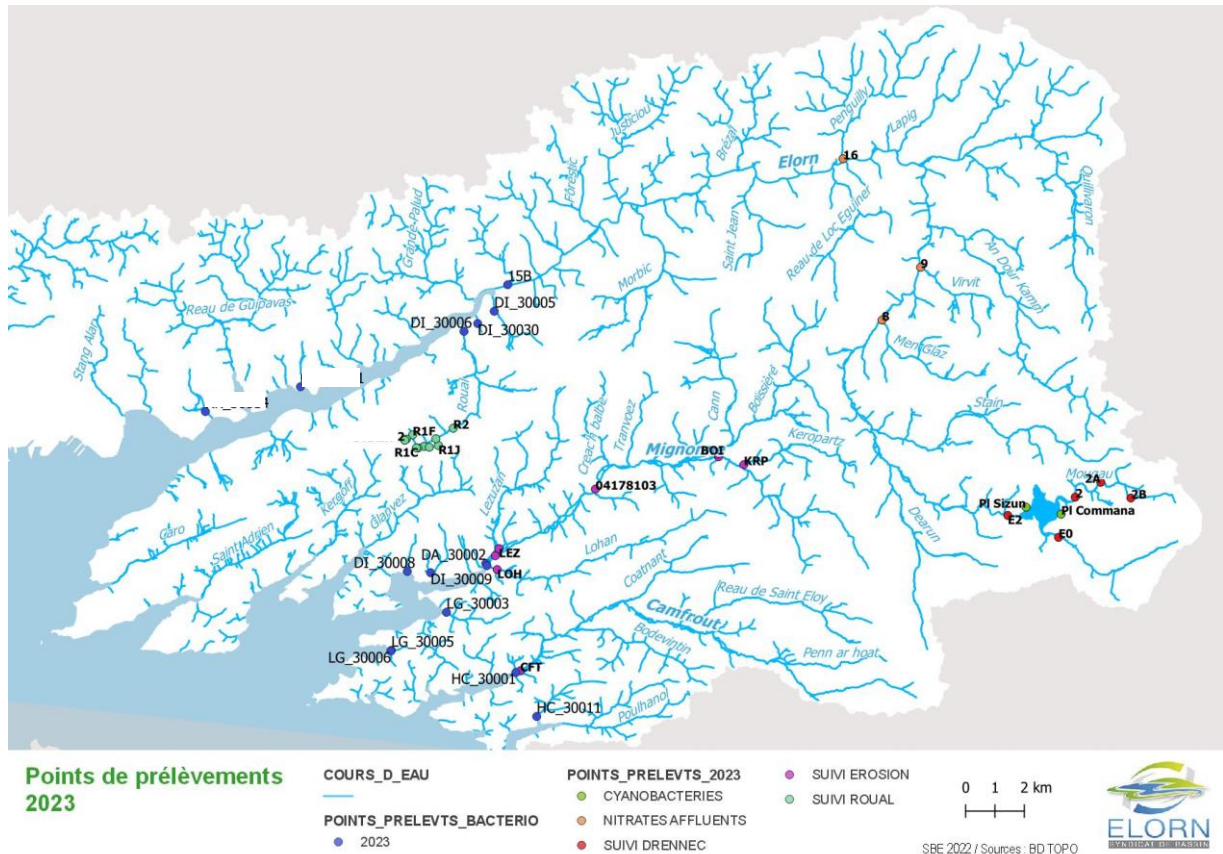
Le SBE, en tant que structure porteuse du SAGE Elorn, suit la mise en place des profils de vulnérabilité conchylicole et le suivi de leurs actions. Un comité de pilotage a eu lieu en mai 2023 en sous-préfecture de Brest dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2020 pour la protection des contaminations bactériologiques de la zone de production conchylicole de l'anse de Penfoul. La chargée de mission du SAGE Elorn a présenté les résultats du suivi bactériologique des ruisseaux se jetant dans la zone conchylicole durant le COPIL de mai 2023.

Le SBE a candidaté au Projet Life Eau&Climat #2 et son projet a été retenu par l'OiEau. Cependant, vu les délais resserrés pour le début des actions, le SBE a préféré se retirer du projet.

La chargée de mission du SAGE Elorn a participé à diverses réunions, conférences, webinaires organisés par l'AELB, l'APPCB, l'ABE, le CRESEB, l'HCBC ... sur des sujets comme les études HMUC, le changement climatique, la sobriété des usages, le plan Eau, Finistère 2030, la mise en place des SCoT du Pays de Brest et du Pays de Morlaix...

Qualité de l'eau des cours d'eau

I – Protocole de suivi



- **Bassin versant du Lac du Drenec (BV Elorn amont) :**

Evolution de l'eutrophisation et des contaminations bactériologiques

- Suivi mensuel des nitrates, des orthophosphates, du phosphore total et des E. coli.
- Suivi ponctuel, si nécessaire, des cyanobactéries dans le lac (en complément de l'ARS)

- **Affluents de l'Elorn :** suivi mensuel des nitrates dans le Virvit, le Men glaz et le Pengully

- **Bassin versant du Roual amont** (serres + usine d'aliments pour animaux) :

Recherche de l'origine de l'eutrophisation de l'étang du Roual sur l'aval du BV.

Suivi mensuel de mars à octobre des nitrates, du phosphore total, de l'ammonium et des E. coli.

- **Bassins versants de la Mignonne, du Lohan et du Camfroust :**

Evaluation et évolution des phénomènes d'érosion des sols.

Suivi mensuel des matières en suspension (MES) après pluie.

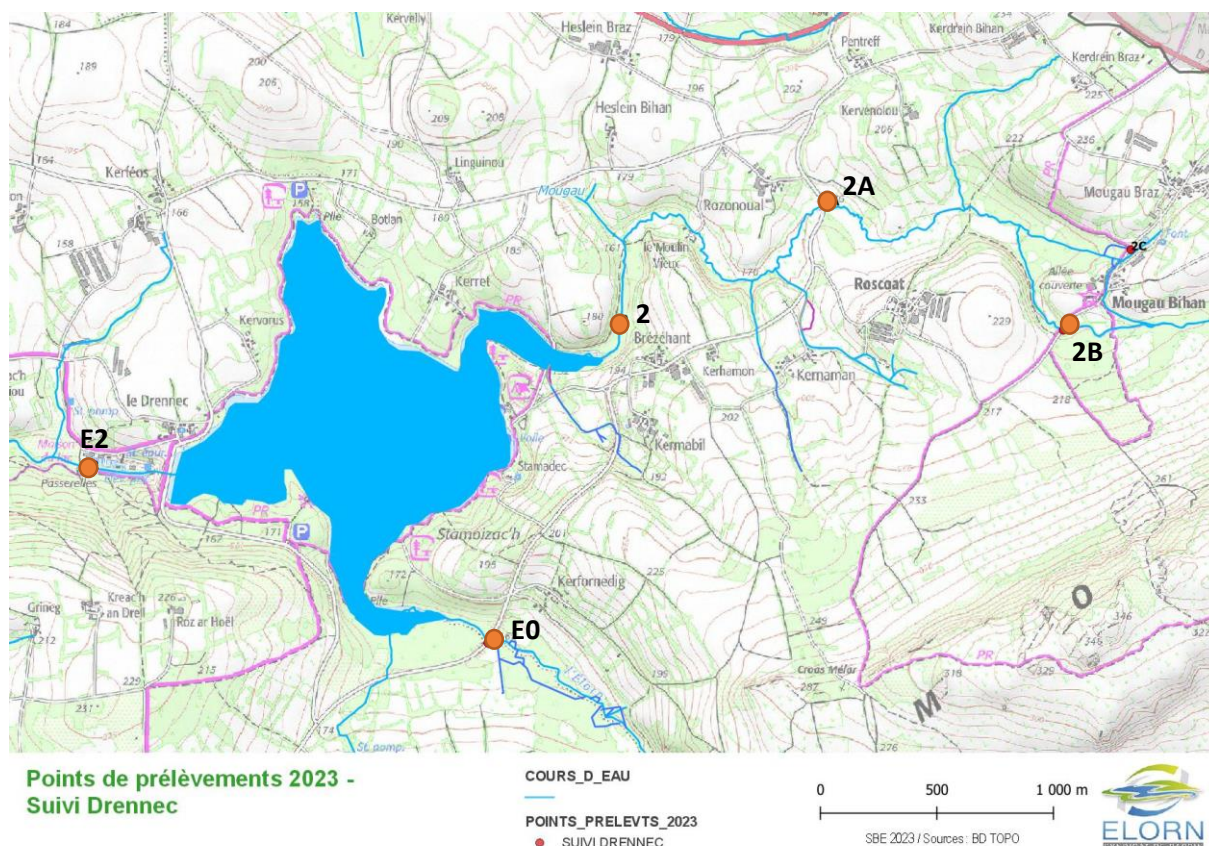
- **Estuaires de la Rivière de Daoulas, du Camfroust et de l'Elorn :**

Evaluation et recherche de l'origine des contaminations bactériologiques de la Rade de Brest

Suivi mensuel des E. coli.

Ce suivi est complété par les données de Brest métropole sur les ruisseaux côtiers et littoraux et les principales rivières, et d'Eau du ponant pour l'Elorn à l'usine d'eau potable de Pont ar bled.

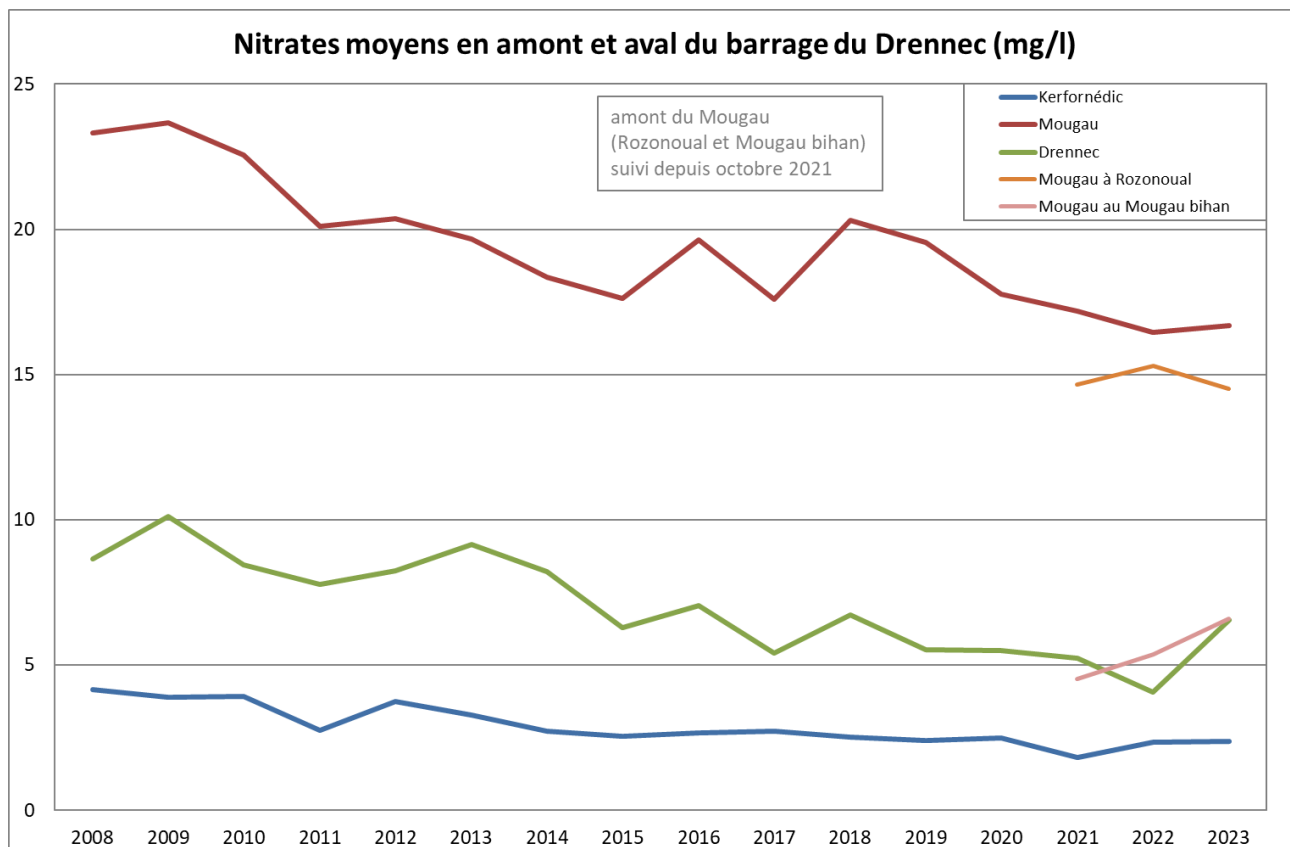
II – Bassin versant du Drennec



1- Nitrates

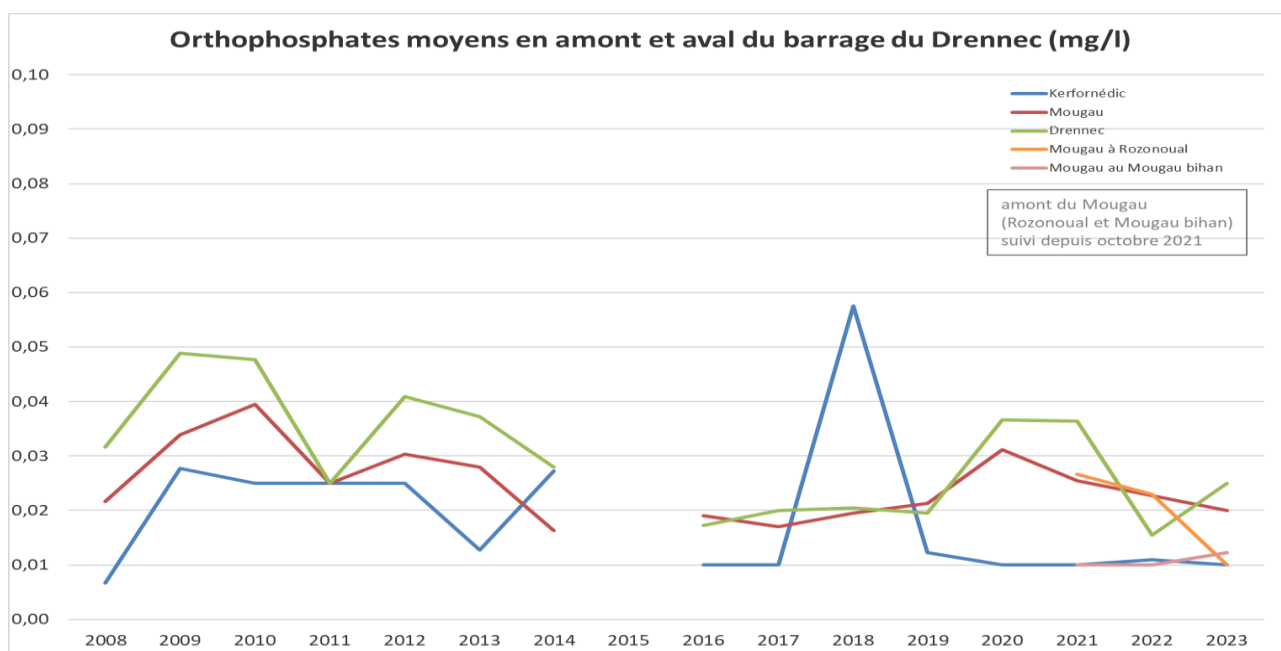
La concentration moyenne de nitrates a légèrement augmenté en 2023 dans l'Elorn en aval du barrage (point E2, Drennec) et sur l'amont du Mougau (point 2B, Mougau bihan) alors qu'elle est stable, voire légèrement baisse, sur l'aval du Mougau (points 2, Mougau, et 2A, Rozonoual) et l'Elorn en amont du Lac du Drennec (point E0, Kerfornédic).

Cependant, les résultats 2023 confirment la tendance à la baisse des concentrations observée sur 15 ans (cf. graphique ci-après).



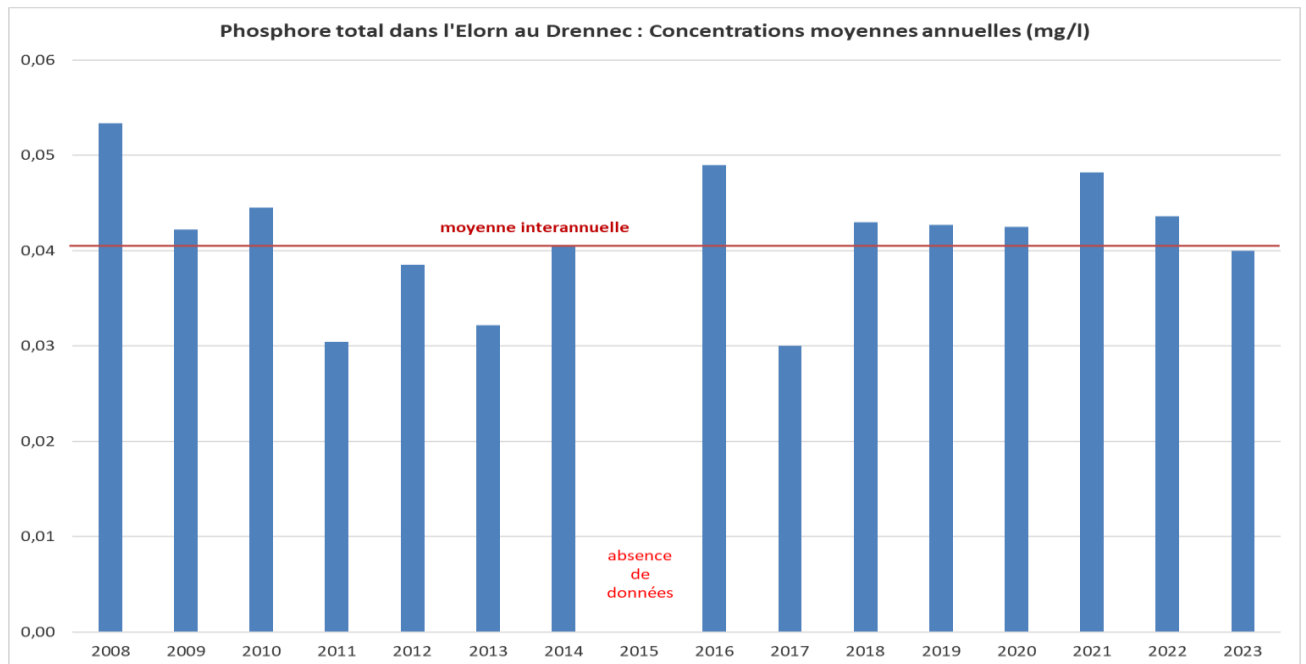
2- Orthophosphates

Les taux d'orthophosphates sont relativement stables avec moyennes annuelles 2023 de 0,01 mg/l dans l'Elorn à Kerfornédic, 0,02 mg/l dans le Mougau et 0,025 mg/l dans l'Elorn au Drennec (aval barrage).



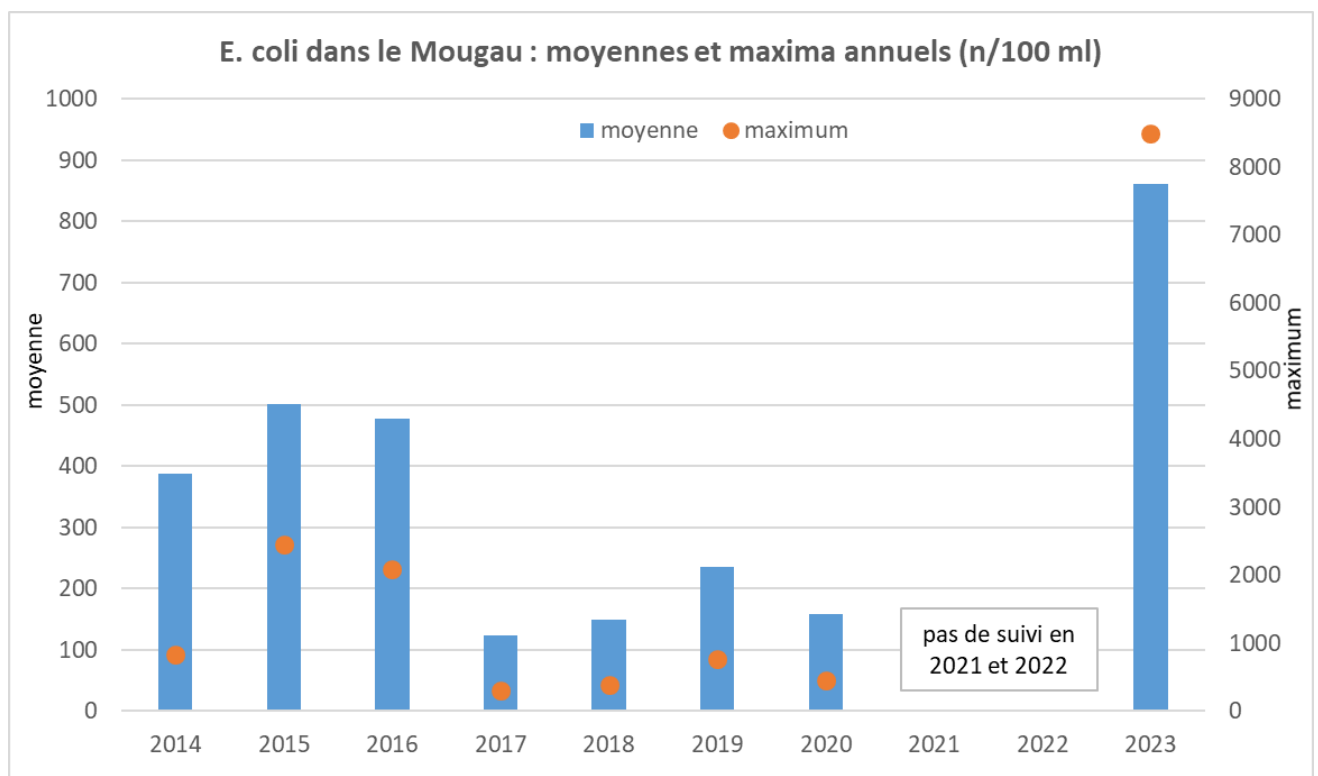
3- Phosphore total (Elorn aval barrage)

Les concentrations sont est légère baisse depuis 2 ans mais proches de la moyenne interannuelle.



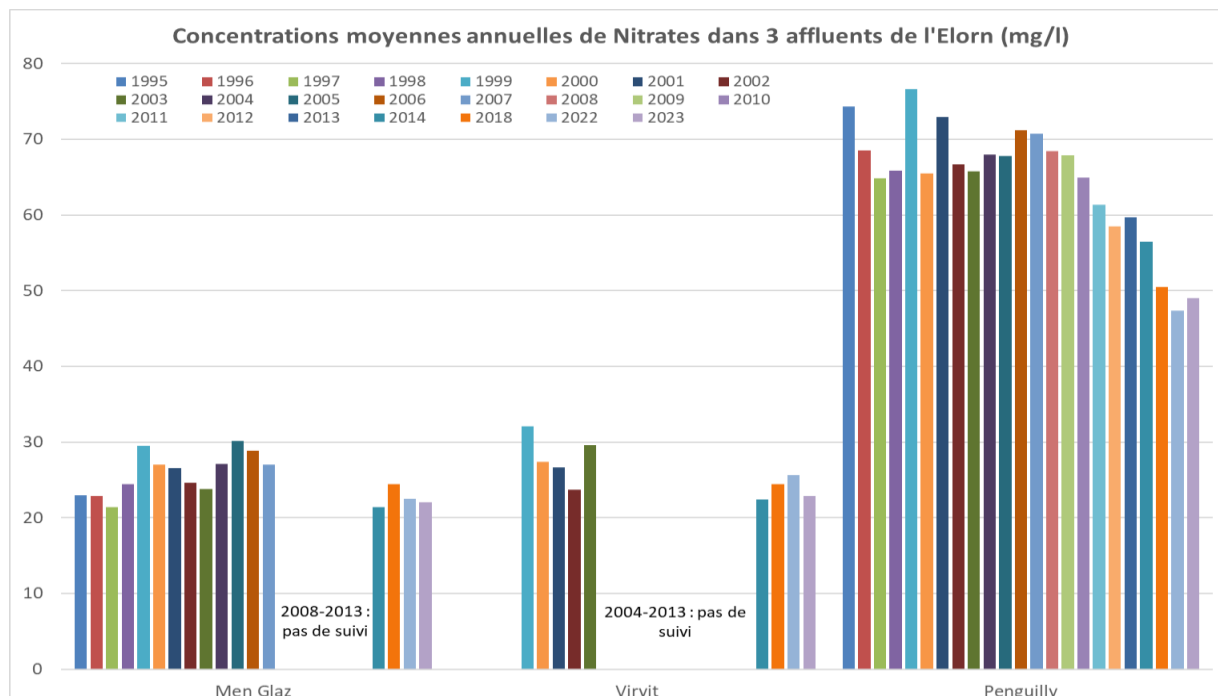
4- E. coli (Mougau)

Le suivi repris après 2 années d'arrêt, a montré une augmentation en 2023 de la concentration moyenne d'E. coli dans le Mougau en raison d'un pic de concentration à 8 500 E. coli / 100 ml inexpliqué en juin.

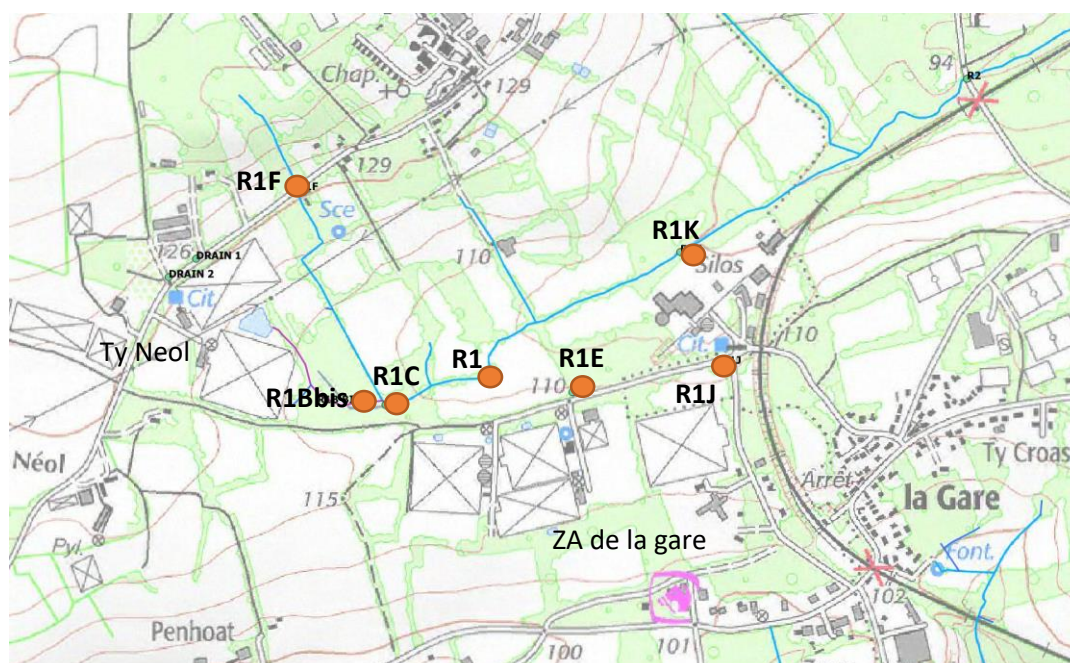


III – Affluents de l'Elorn

A nouveau suivies en 2023 car leurs concentrations n'avaient pas ou peu baissé entre 2018 et 2022, les concentrations ont légèrement augmenté dans le Penguilly en 2023, se sont stabilisées dans le Men glaz et ont légèrement baissé dans le Virvit.



IV – Bassin versant du Roual



Points de prélèvements 2023 - Ruisseau du Roual amont

COURS_D_EAU
POINTS_PRELEVTS_2023
● SUJVI ROUAL

0 100 200 m
SBE 2023 / Sources: BD TOPO



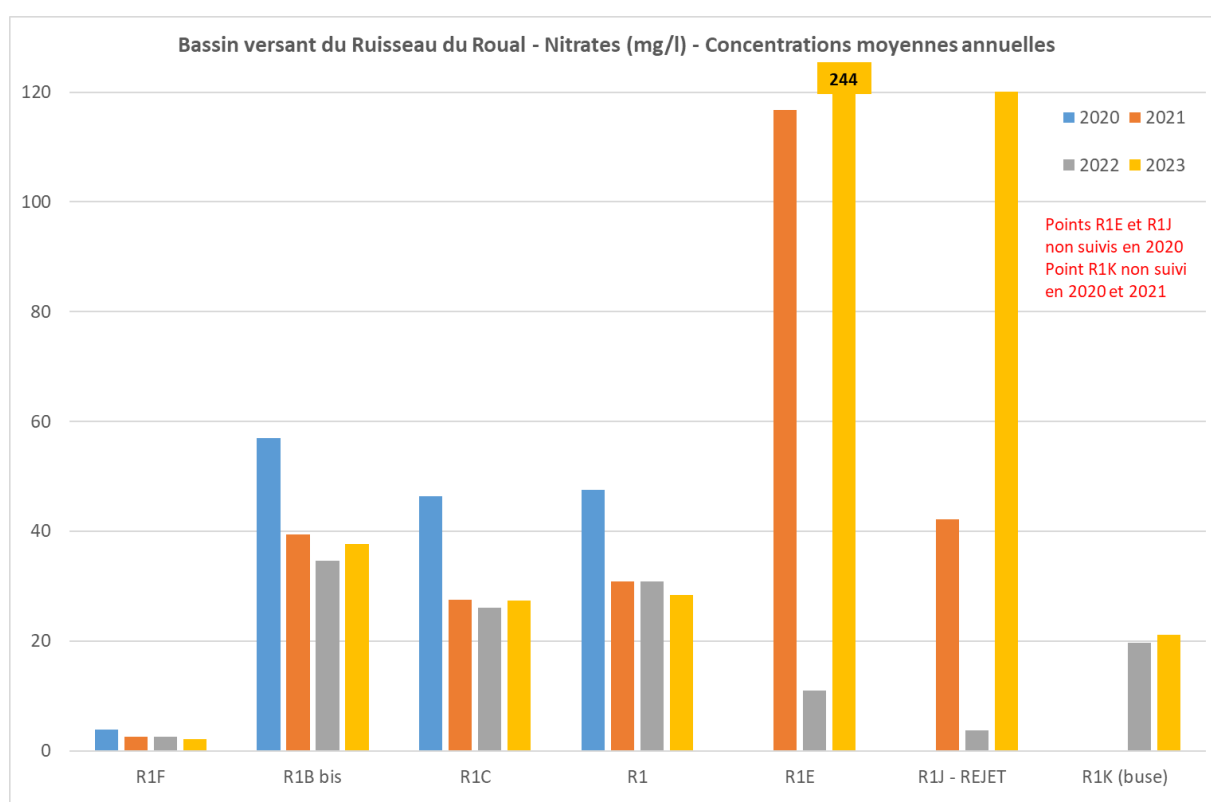
L'étang du Roual étant toujours eutrophisé (efflorescences de cyanobactéries au printemps et en été notamment), le suivi de l'amont du bassin versant a été poursuivi en 2023 en lien avec les serristes et les gérants de l'usine d'aliments pour animaux pour tenter de résorber l'origine des pollutions diffuses.

1- Nitrates

Comme les années précédentes, les concentrations 2023 sont multipliées par 13 entre l'amont (point R1F) et l'aval des serres de Ty Neol (points R1B bis, R1C et R1) et sont relativement stables par rapport aux années précédentes.

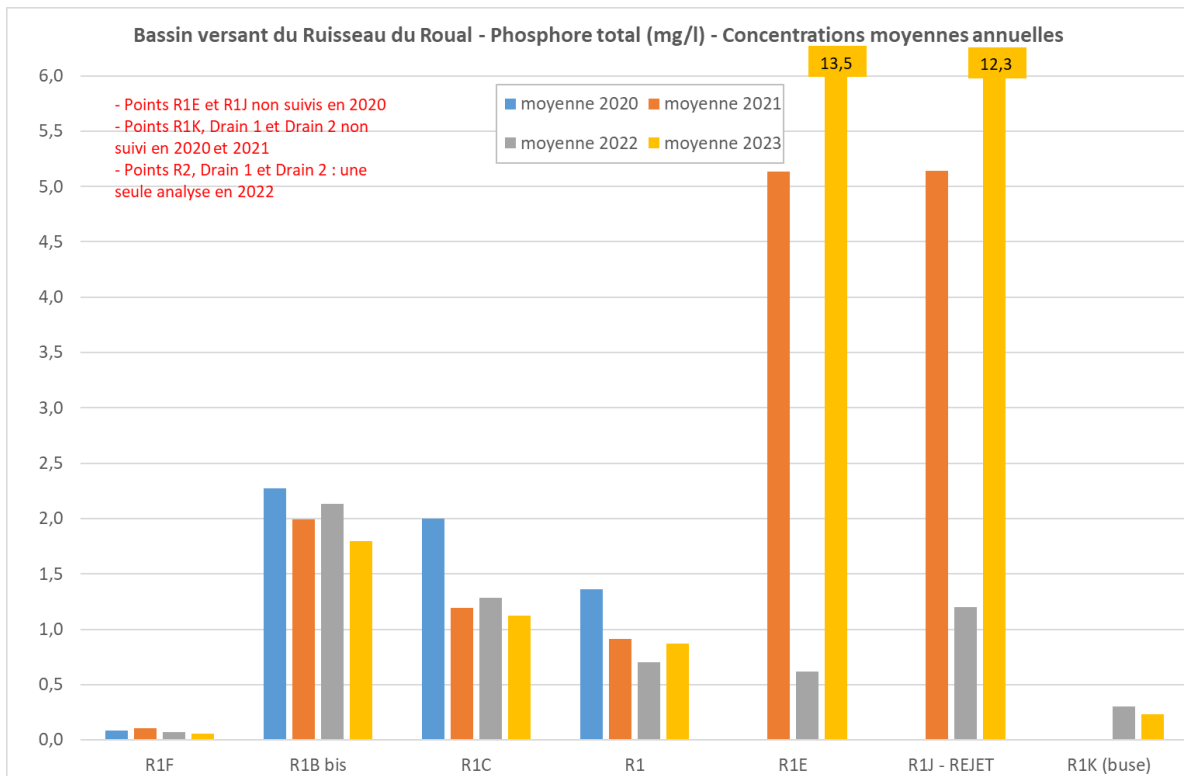
Par contre, elles ont augmenté en aval des serres de la zone de la gare où des maximas à 571 mg/l (point R1E) et 402 mg/l (point R1J) ont été enregistrés.

De même, les maximas enregistrés en 2023 en aval des serres de Ty neol sont les plus élevés depuis 3 ans (50 à 75 mg/l).



2- Phosphore total

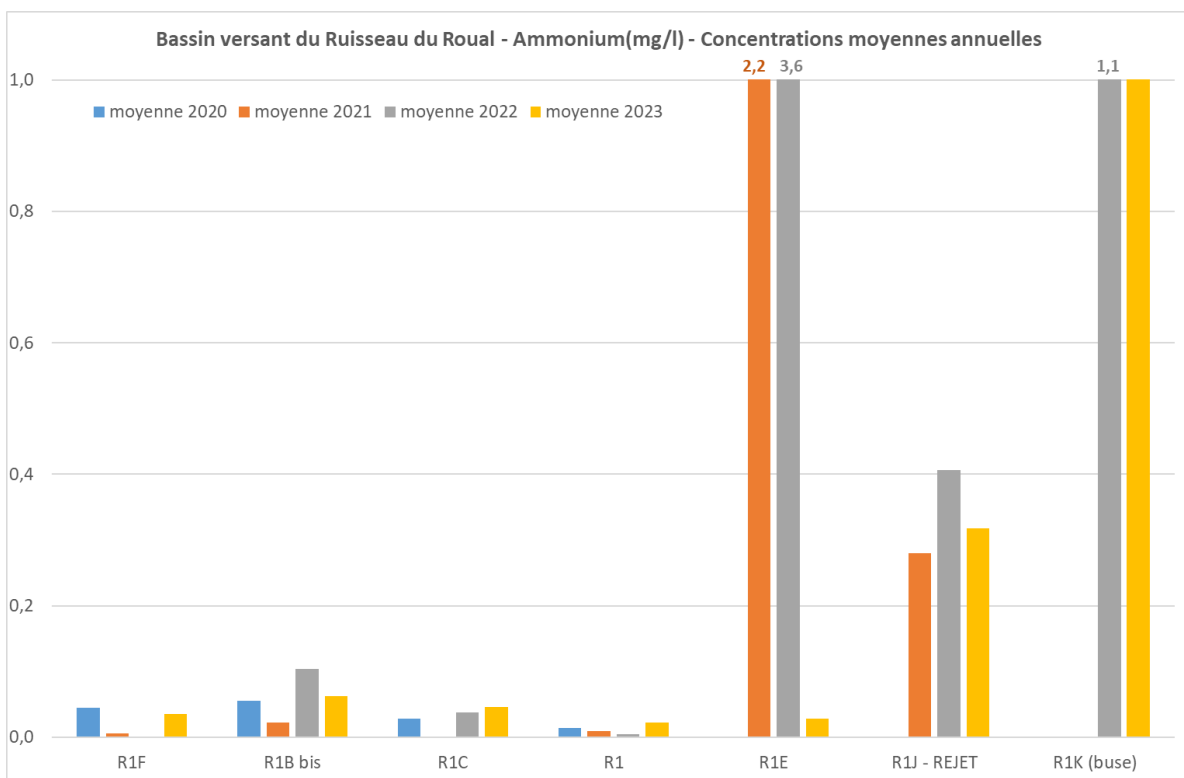
Alors qu'ils tendent à diminuer en aval des serres de Ty Neol, les taux de phosphore total ont considérablement augmenté en 2023 en aval de celles de la zone de la gare avec des maximas à 30,7 mg/l (point R1E) et 49,9 mg/l (point R1J).



3- Ammonium

Les taux d'ammonium sont relativement stables ou en baisse en 2023 par rapport aux années précédentes.

Ils restent, toutefois, très élevés en aval d'une des serres de la zone de la gare et de l'usine d'aliments pour animaux.



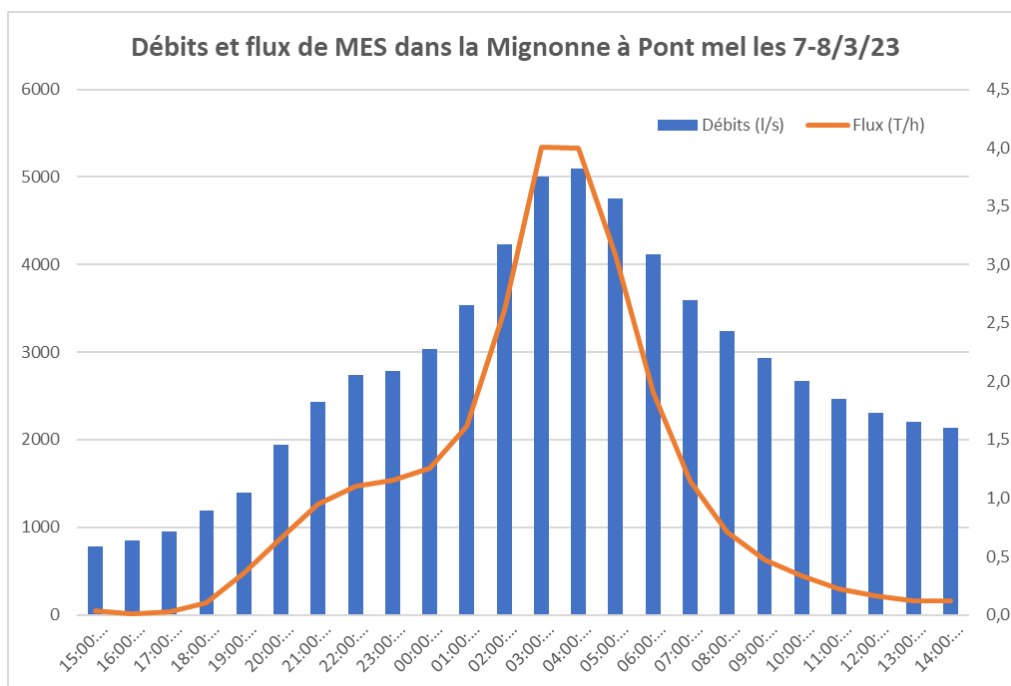
4- E. coli

Un pic d'E. coli à 360 npp / 100 ml a été enregistré en sortie de l'usine d'aliments pour animaux en octobre 2023.

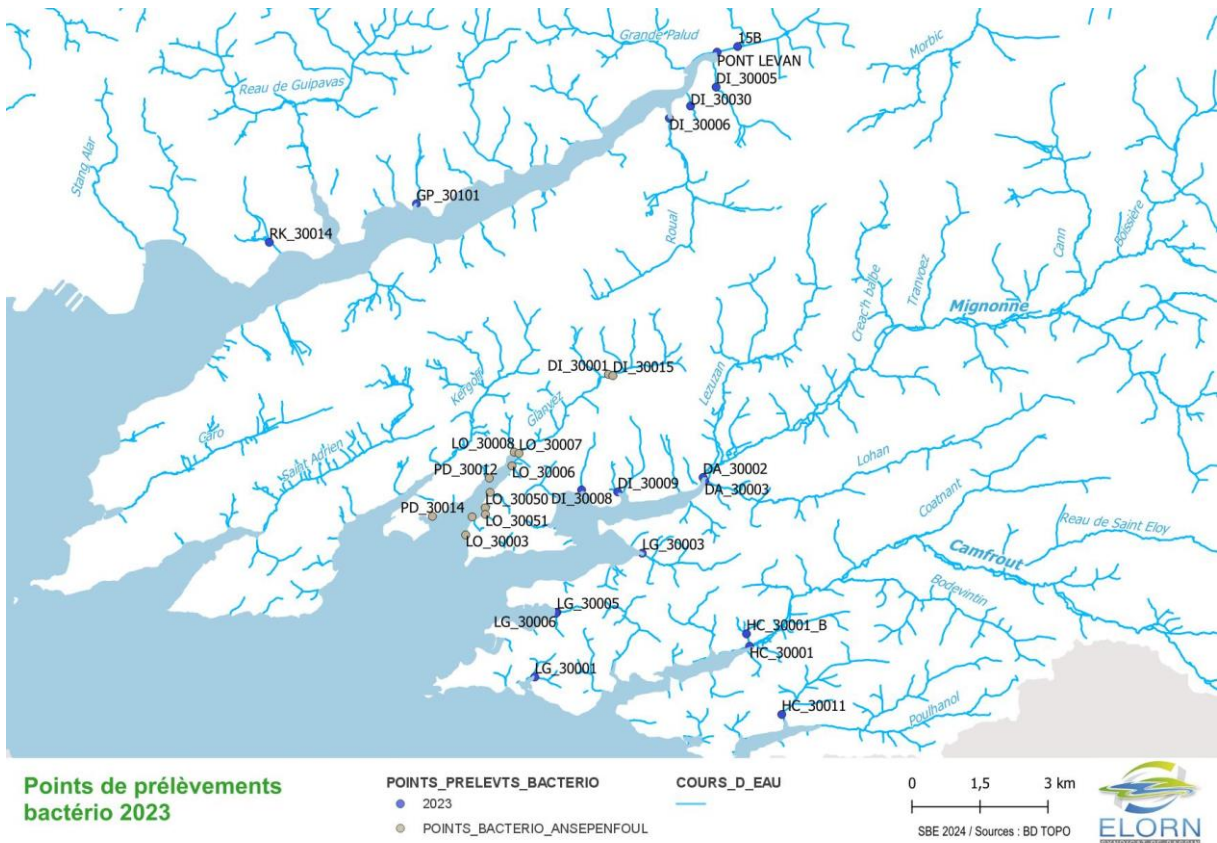
Ce pic ainsi que les fortes concentrations d'ammonium enregistrées seraient dus aux dispositifs défectueux d'assainissement de l'usine.

V – Bassins versants de la Mignonne, du Lohan et du Camfrout

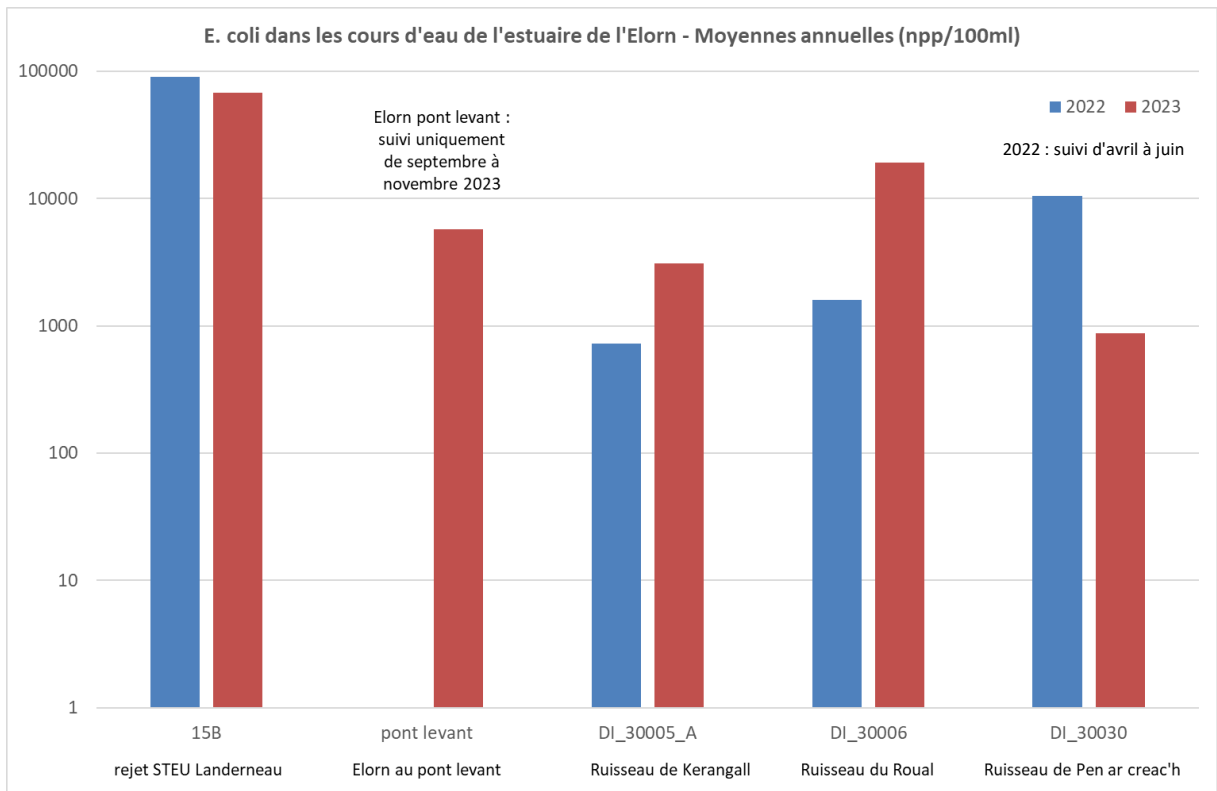
Hormis lors d'un épisode pluvieux sur la Mignonne à Pont mel début mars, les phénomènes d'érosion des sols n'ont pu être évalués en 2023.



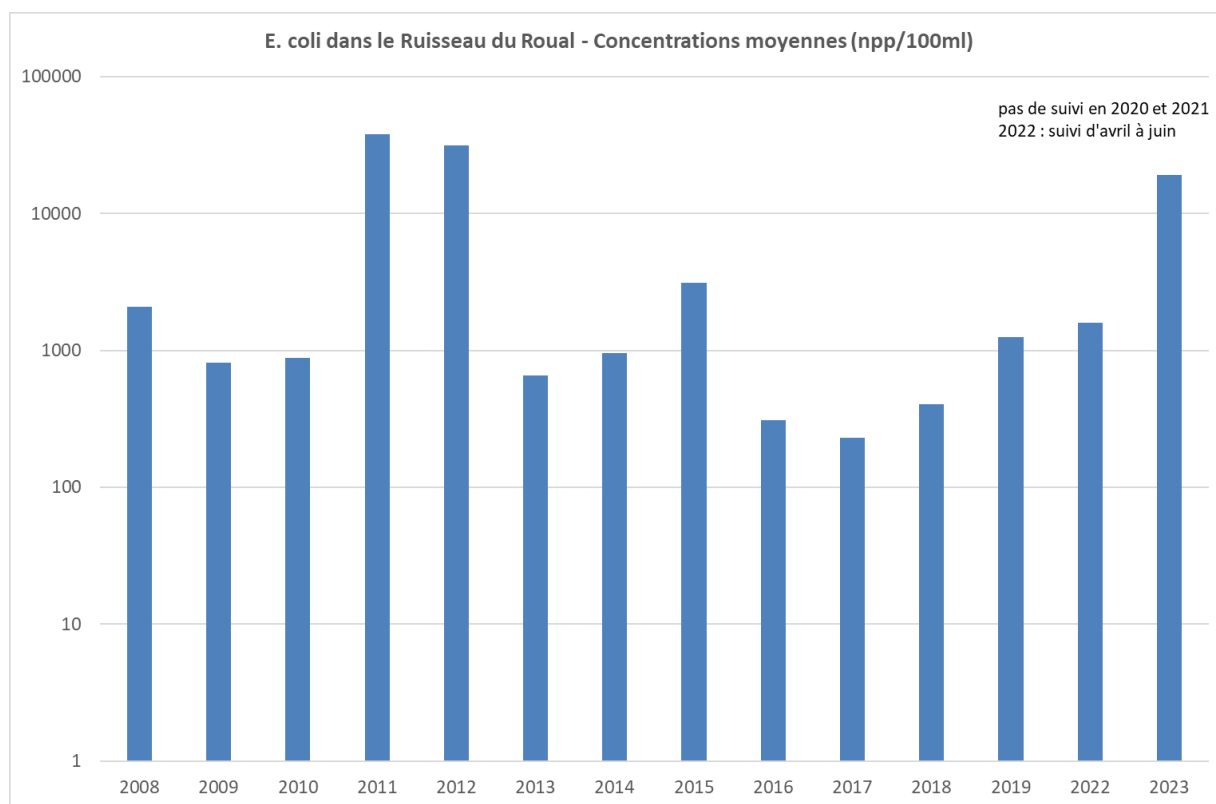
VI – Contaminations bactériologiques dans les estuaires



1- Estuaire de l'Elorn



La qualité bactériologique des cours d'eau suivis est très mauvaise en 2023 sauf dans le Ruisseau de Pen ar creac'h où elle est passable et s'est améliorée par rapport à 2022 probablement suite à l'arrêt d'une exploitation agricole en amont.



Alors qu'elle s'était améliorée entre 2011 et 2017, la qualité bactériologique du Ruisseau du Roual tend à se dégrader depuis avec, notamment, un pic à 22 000 npp/100ml en octobre 2023.

De même, la qualité du Ruisseau de Kerangall s'est dégradée en 2023 avec une concentration maximum de 21 000 npp/100ml en septembre.

Malgré 2 pics de concentration à 330 000 et 75 000 npp/100ml, la qualité bactériologique du rejet de la STEU de Landerneau s'est un peu améliorée en 2023 mais reste, cependant, très très mauvaise (moyenne 2023 = 67 957 npp/100ml).

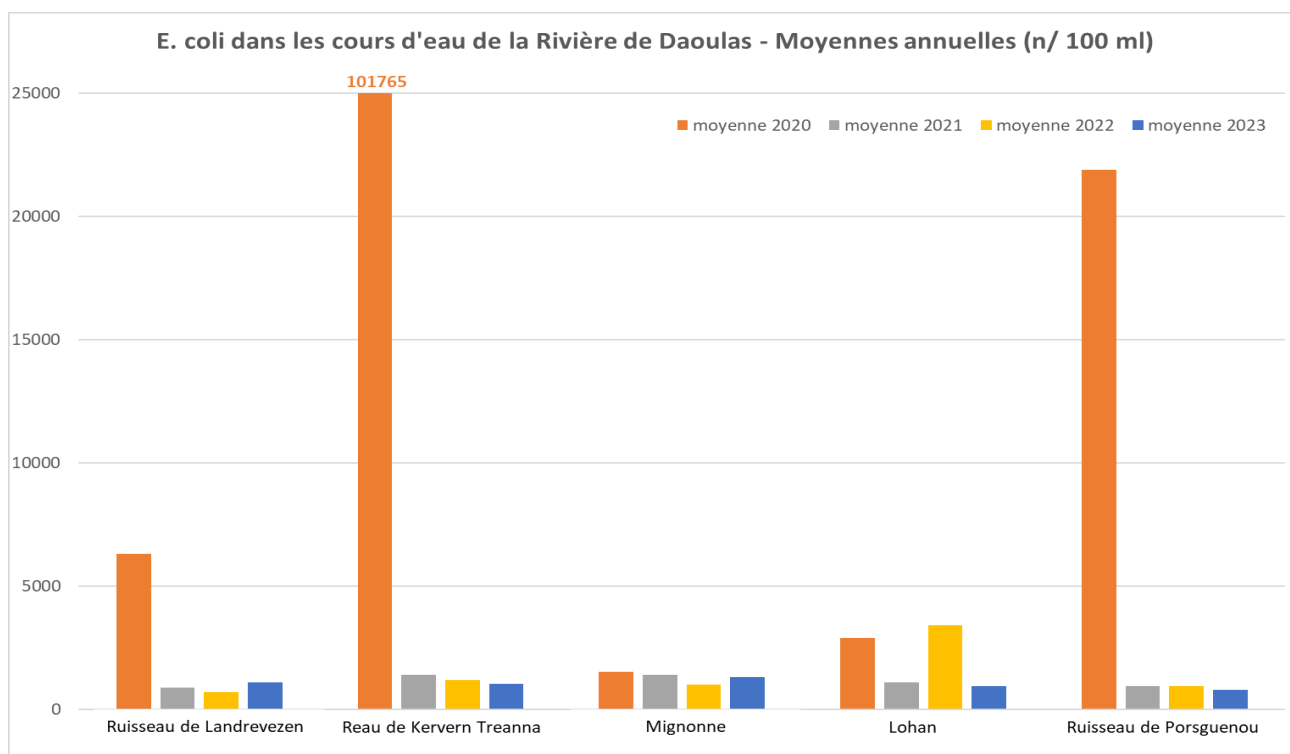
Les cours d'eau de l'aval de l'estuaire de l'Elorn ont été suivis par Brest métropole.

2- Rivière de Daoulas

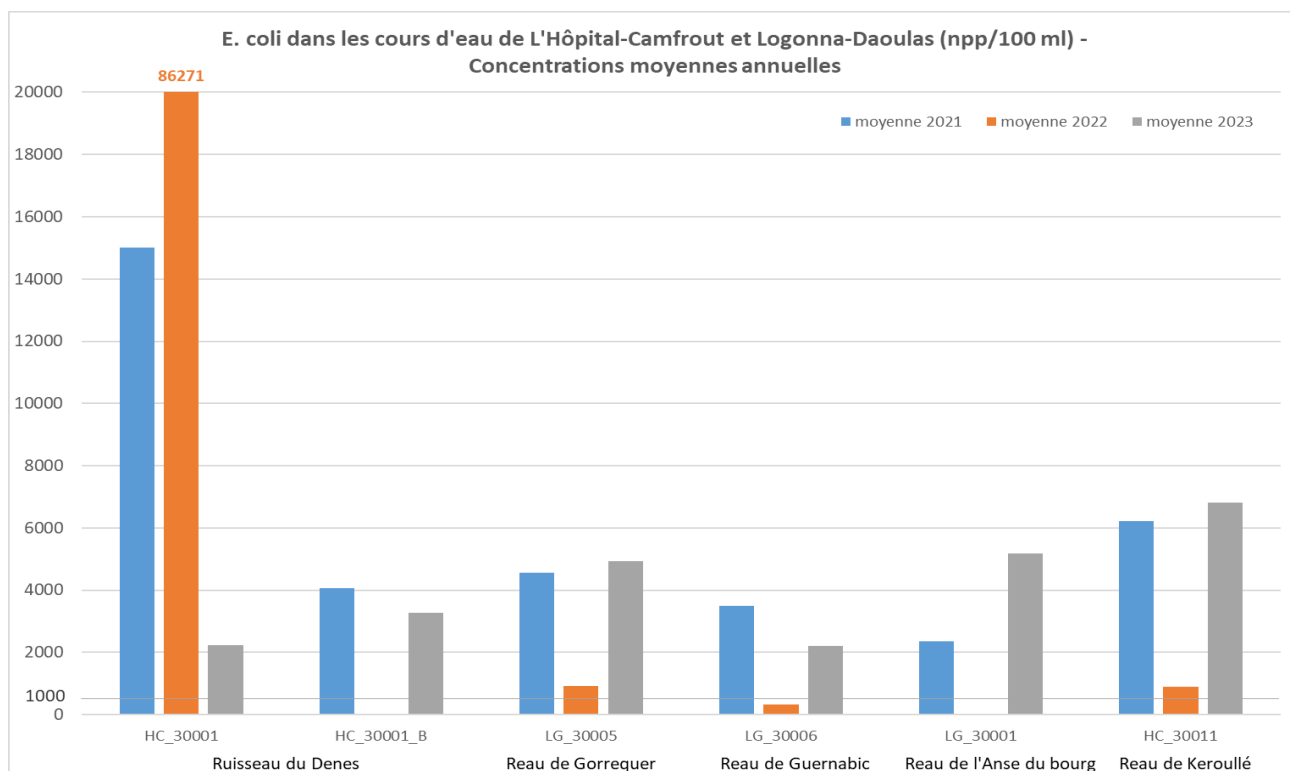
La qualité bactériologique de la Mignonne et du Ruisseau de Landrevezen s'est légèrement dégradée en 2023 (cf. graphique ci-après) avec plusieurs pics entre 2500 et 3500 npp/100ml dans la Mignonne et 2 pics à 2500 et 4600 npp/100ml dans le Ruisseau de Landrevezen pendant l'été : mauvaise qualité (passable en 2022).

Par contre, elle s'est considérablement améliorée dans le Lohan malgré des concentrations plus élevées en fin d'année (1500 à 3800 npp/100ml) : de mauvaise à très mauvaise entre 2020 et 2022 à passable en 2023.

Enfin, la qualité des Ruisseaux de Kervern Treanna et de Porsguenou s'est légèrement améliorée en 2023 : respectivement à la limite mauvaise/passable (1050 npp/100ml) et passable (802 npp/100ml).



3- Centre Rade



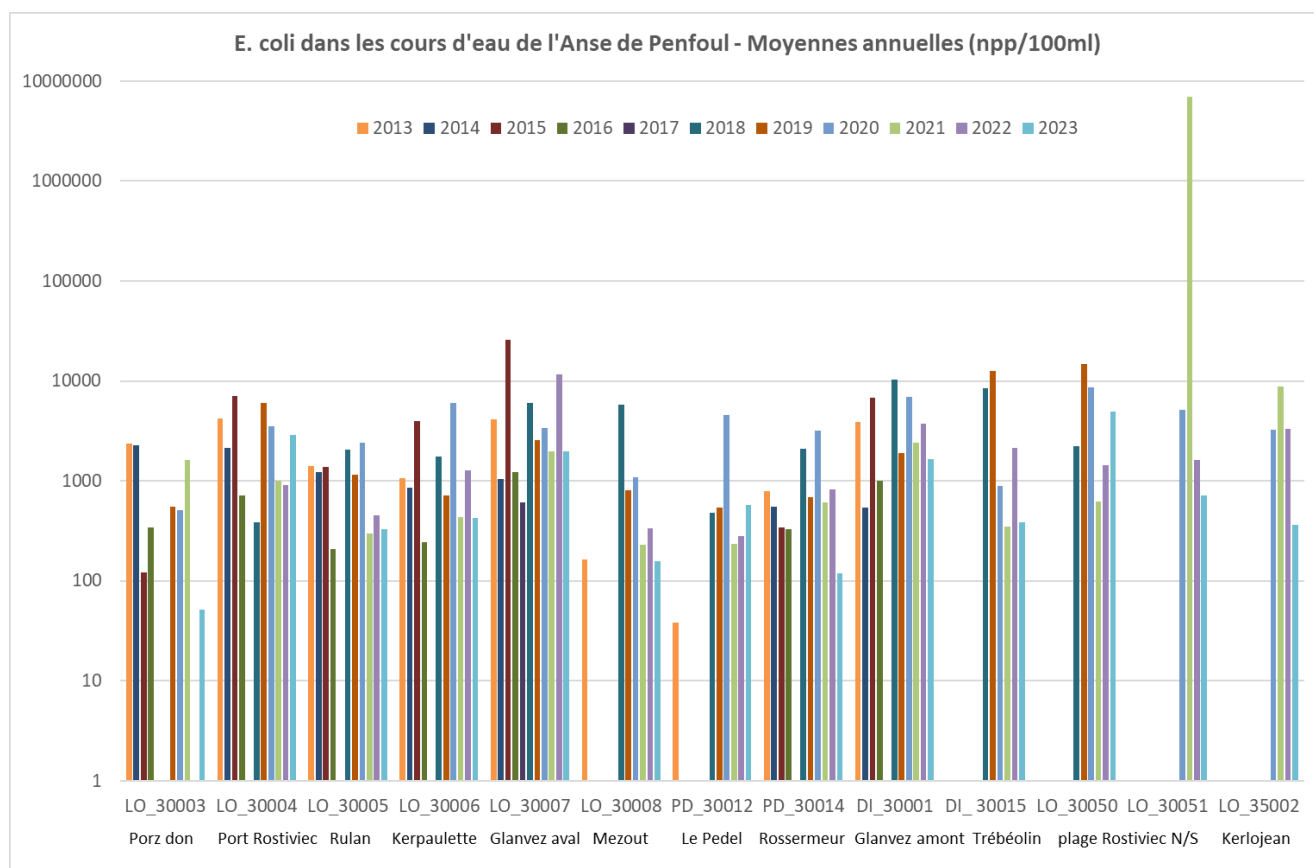
La qualité bactériologique des 5 cours d'eau suivis est très mauvaise en 2023 et s'est dégradée dans 4 d'entre eux : Ruisseaux de Gorrequer, de Guernabic, de Keroullé et de l'Anse du bourg. Ce dernier, où d'importantes concentrations sont régulièrement enregistrées (3100 à 22000 npp/100ml en 2023), reçoit les eaux de la STEU de Logonna-Daoulas qui est saturée.

Avec 2 pics de concentration à 26000 et 33000 npp/100ml en septembre et octobre 2023, la qualité du Ruisseau de Keroullé s'est brutalement dégradée sans que l'origine puisse en être trouvée.

De même, la qualité des Ruisseaux de Gorrequer et Guernabic s'est dégradée entre la fin du printemps et le début de l'automne, comme cela avait déjà été constaté en 2021, faisant penser à une contamination estivale récurrente.

Même si elle reste très mauvaise et malgré un pic à 12000 npp/100ml sur l'aval et 7900 npp/100ml sur l'amont en septembre, la qualité du Ruisseau du Denes à L'Hôpital-Camfrout s'est améliorée en 2023.

4- Anse de Penfoul (suivi Brest métropole + Syndicat de bassin de l'Elorn)



La qualité bactériologique des cours d'eau de l'Anse de Penfoul s'est améliorée en 2023 sauf dans les ruisseaux du port et du nord de plage de Rostiviec où elle est très mauvaise (port : passable en 2022 ; nord plage : mauvaise en 2022) :

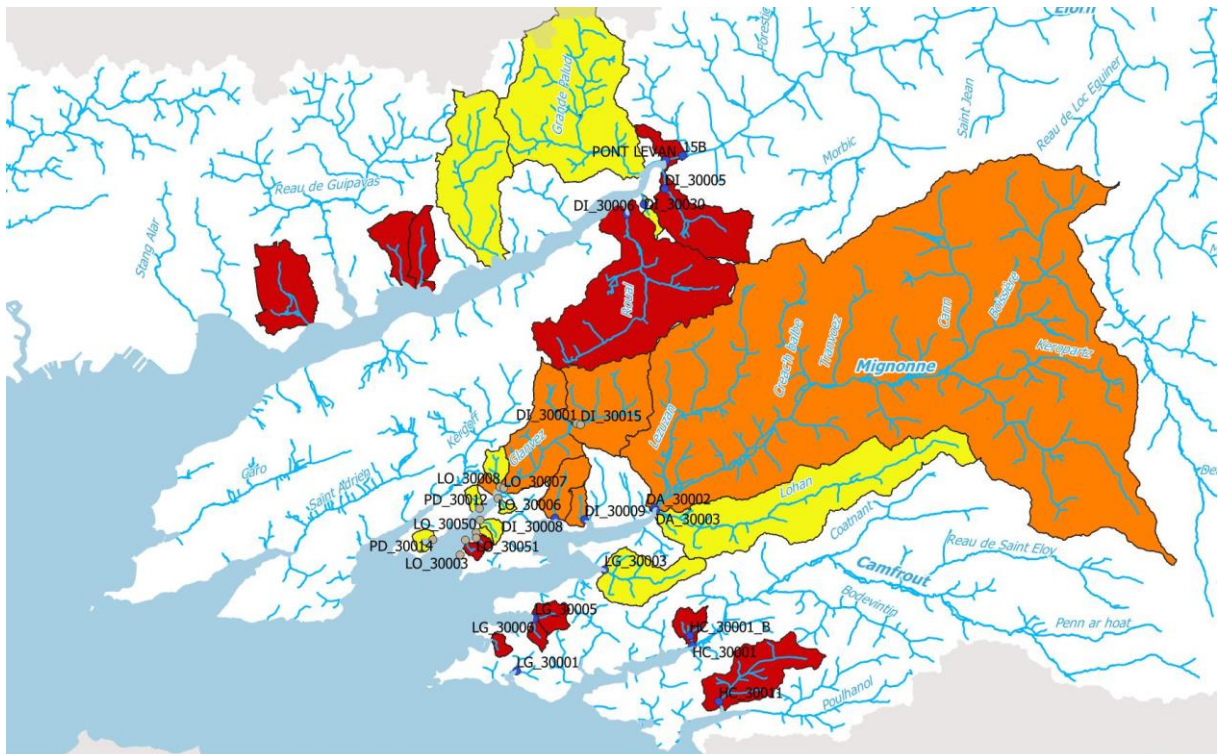
- Glanvez : mauvaise (très mauvaise en 2022)
- Autres ruisseaux : passable à bonne (très mauvaise à passable en 2022).

Le Glanvez et les 2 ruisseaux de Rostiviec ont été dégradés par de fortes concentrations à l'automne :

- 49000 npp/100ml au nord de la plage de Rostiviec en septembre
- 14000 npp/100ml au port de Rostiviec en septembre et octobre
- 12000 et 13000 npp/100ml respectivement sur l'amont et l'aval du Glanvez en novembre.

A noter qu'hormis dans 3 ruisseaux (Mezout, Pedel et Trebeolin), des pics de concentrations allant de 2100 à 4600 npp/100 ml ont également été enregistrés dans les autres cours d'eau en septembre suite à un épisode pluvieux.

Qualité bactériologique des cours d'eau en 2023 et 2022 :



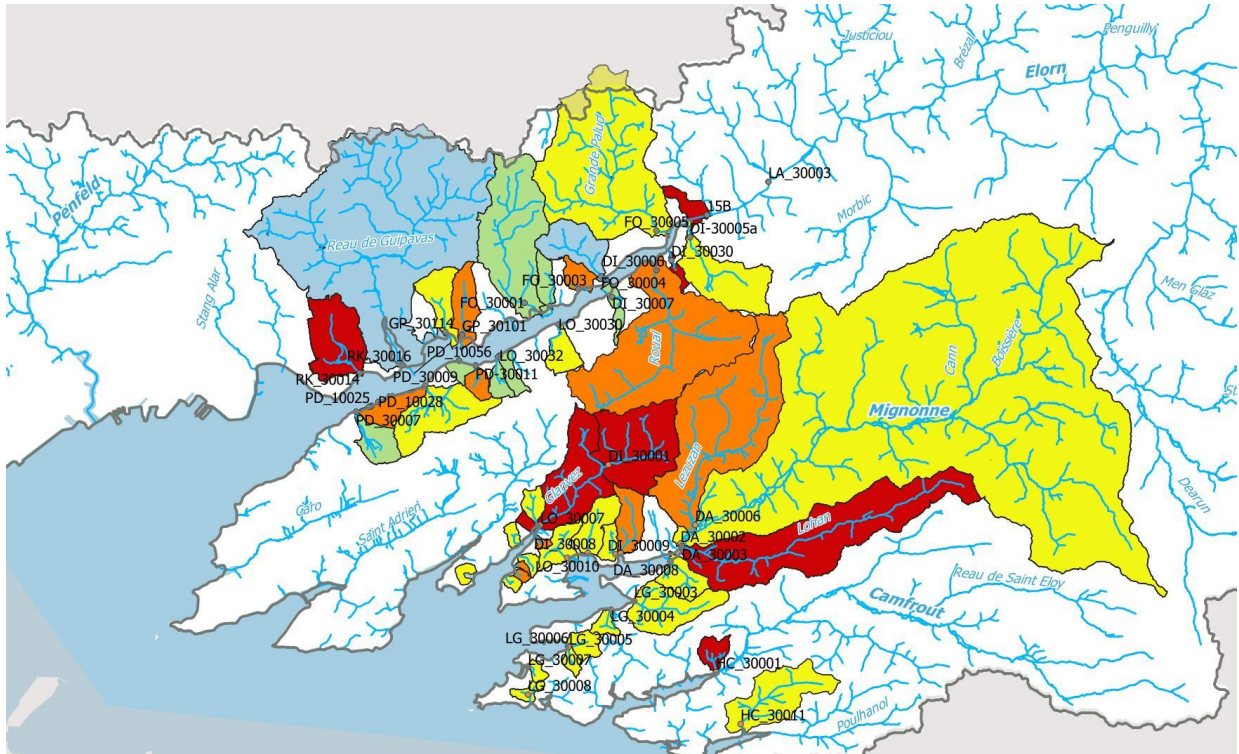
Rivière de Daoulas, Centre Rade et Estuaire de l'Elorn - Qualité bactériologique 2023

QUALITE_BACTERIO
 PASSABLE
 MAUVAISE
 TRES MAUVAISE
 COURS_D_EAU

0 1,5 3 km
 SBE 2024 / Sources : BD TOPO



Aval et nord Estuaire Elorn + Nord Anse de Penfoul = suivi Brest métropole



BV Rivière de Daoulas, Centre Rade et Estuaire de l'Elorn - Qualité bactériologique 2022

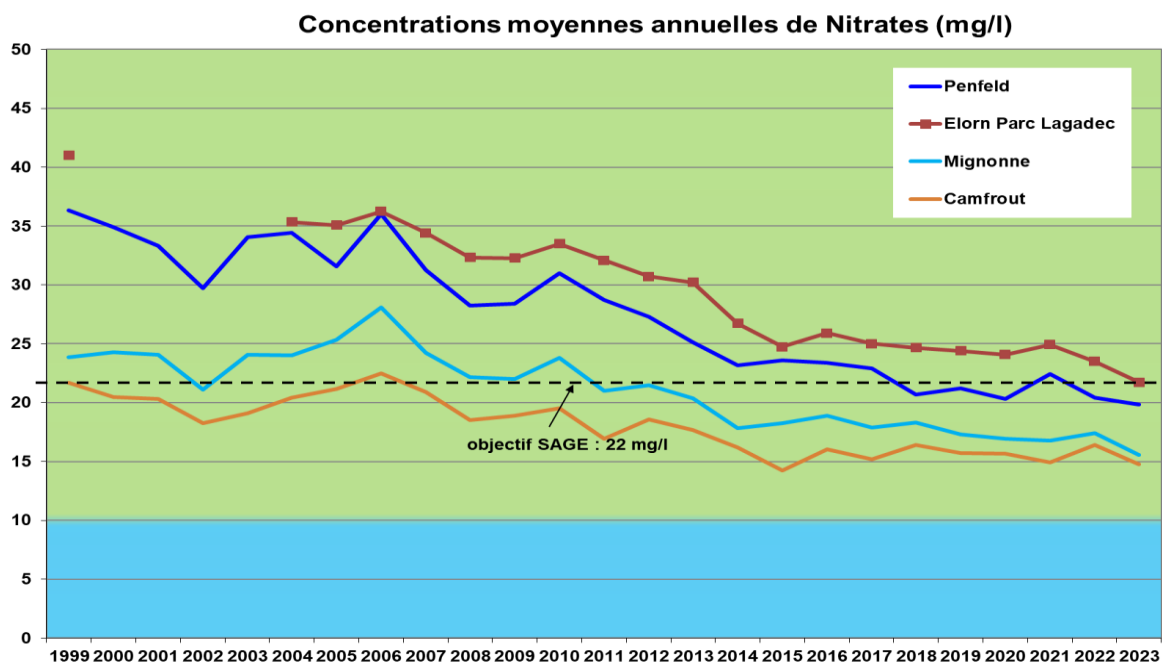
QUALITE_BACTERIO
 TRES BONNE
 BONNE
 PASSABLE
 MAUVAISE
 TRES MAUVAISE
 COURS_D_EAU

0 1 2 km
 SBE 2023 / Sources : BD TOPO



VII – Qualité des principales rivières (Données Brest métropole)

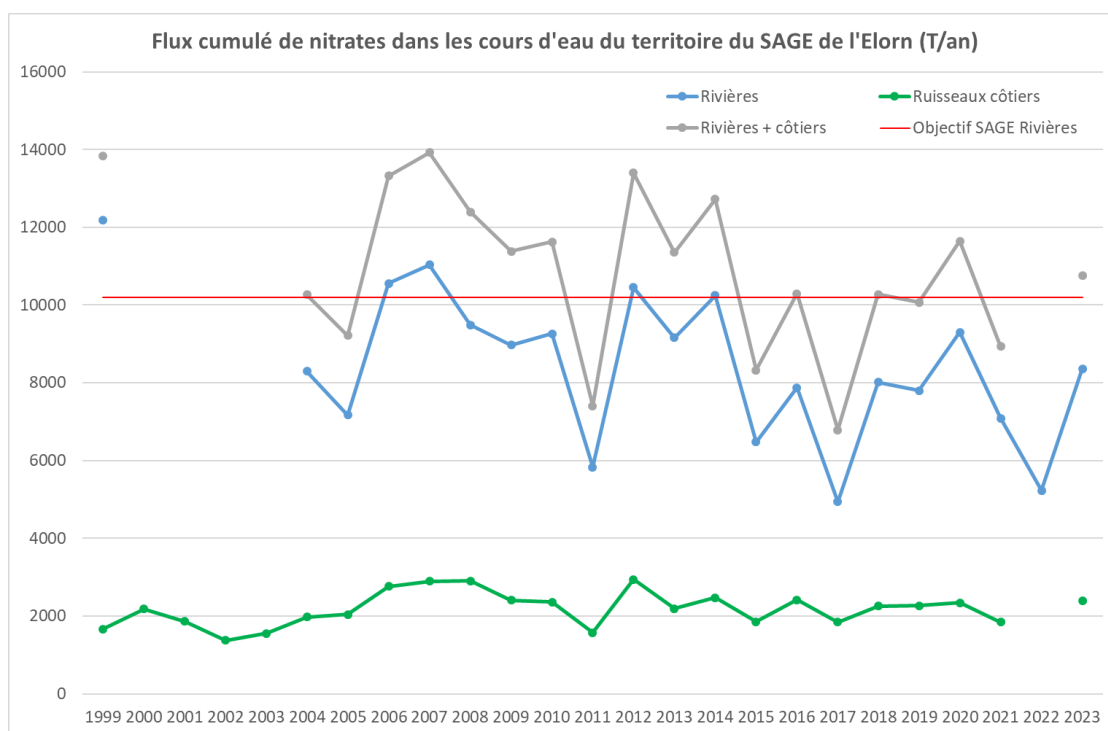
1- Nitrates



La baisse des concentrations se poursuit en 2023 avec, pour la première fois depuis 1999, une concentration moyenne dans l'Elorn inférieure à l'objectif du SAGE.

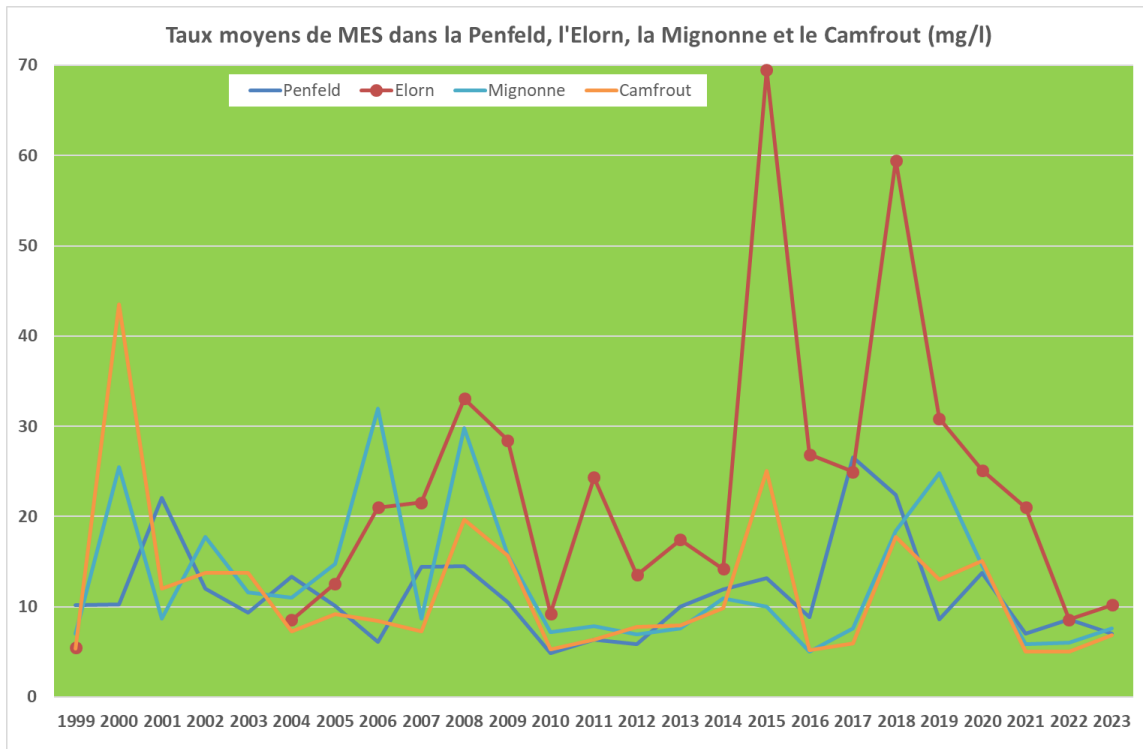
En 25 ans, les concentrations ont quasiment été divisées par 2 dans l'Elorn et la Penfeld, et ont diminué d'un tiers dans la Mignonne et le Camfrout.

Par contre, les **flux cumulés des principales rivières et ruisseaux côtiers** sont en hausse en 2023 et supérieurs à l'objectif du SAGE de l'Elorn : 10 760 T/an.

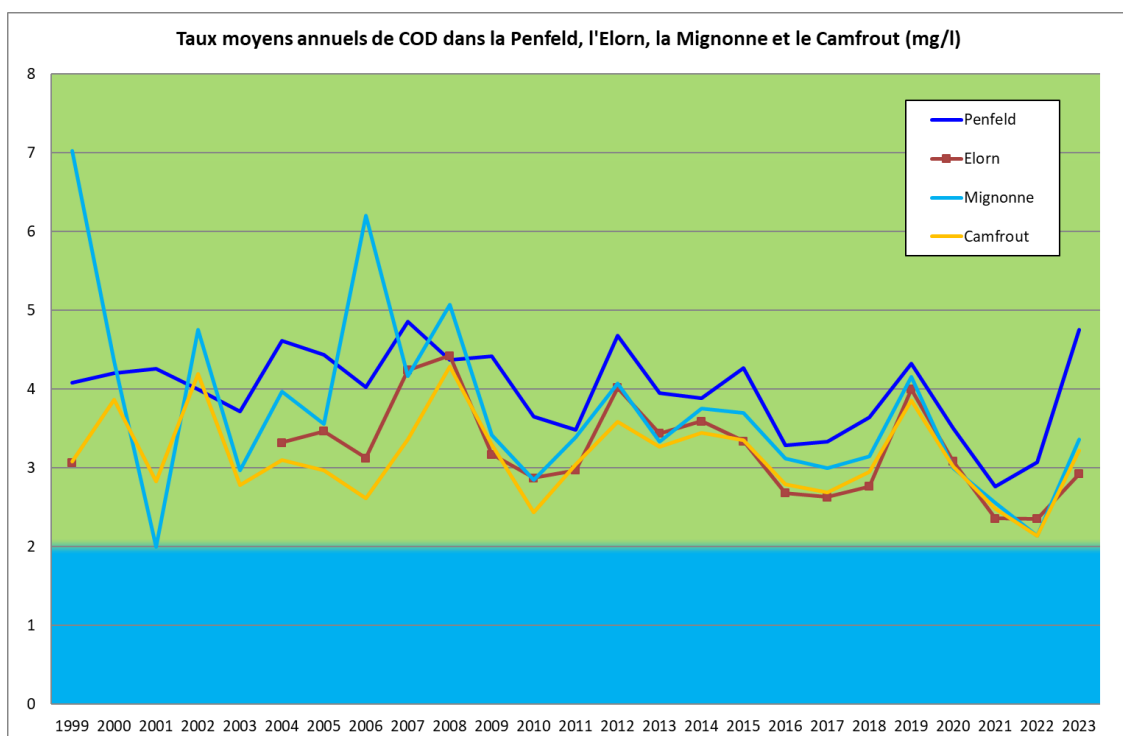


2- Matières en suspension et organiques

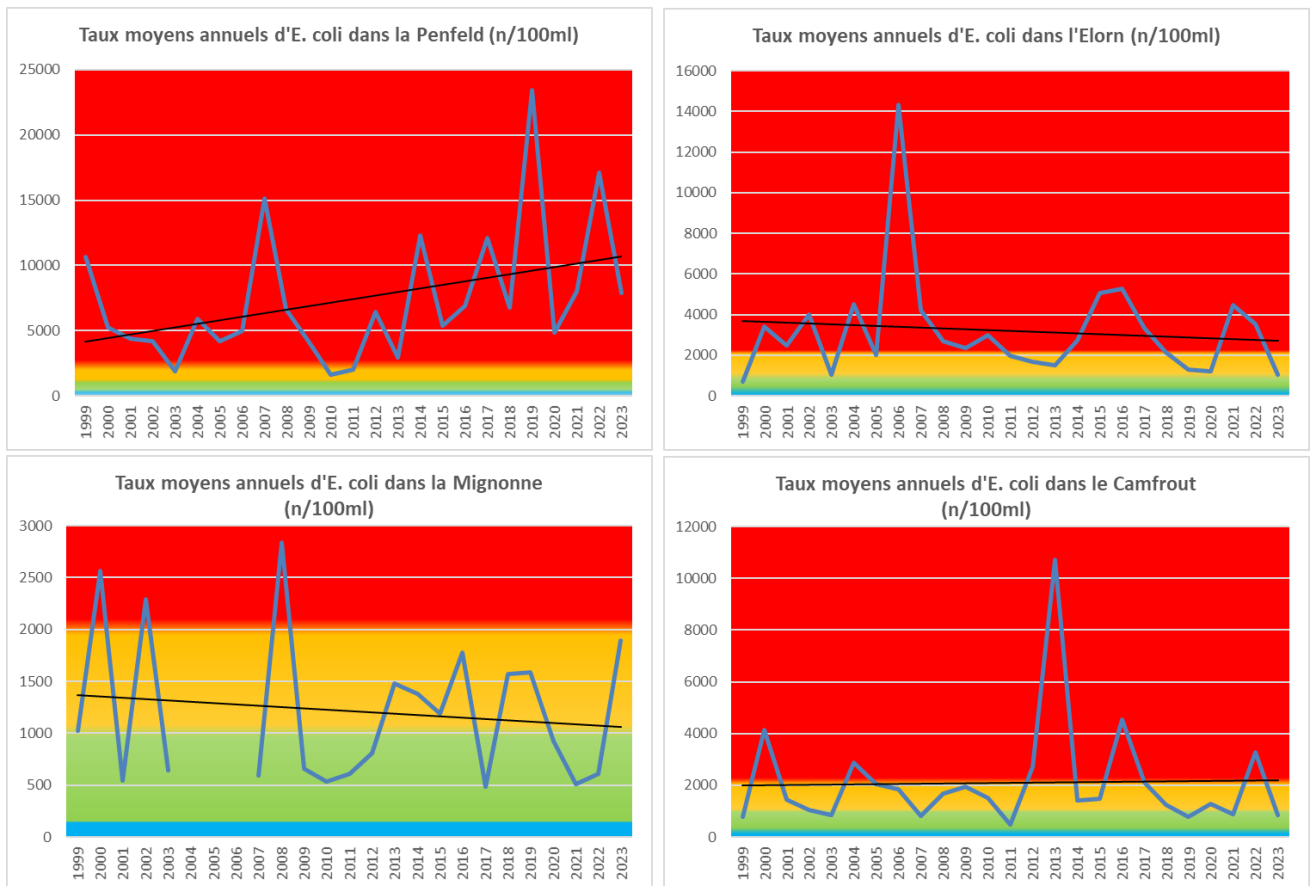
Réalisé indépendamment des pluies, le suivi des MES montre le « bruit de fond » présent dans les 4 rivières. Celui-ci est relativement stable et inférieur à 10 mg/l depuis 2-3 ans (cf. graphique ci-après).



Alors qu'ils avaient baissé ces dernières années, les taux de COD (carbone organique dissous) ont augmenté en 2023.



3- E. coli



Classes de qualité bactériologique : rouge = très mauvaise ; orange = mauvaise ; vert = passable ; bleu = bonne à très bonne

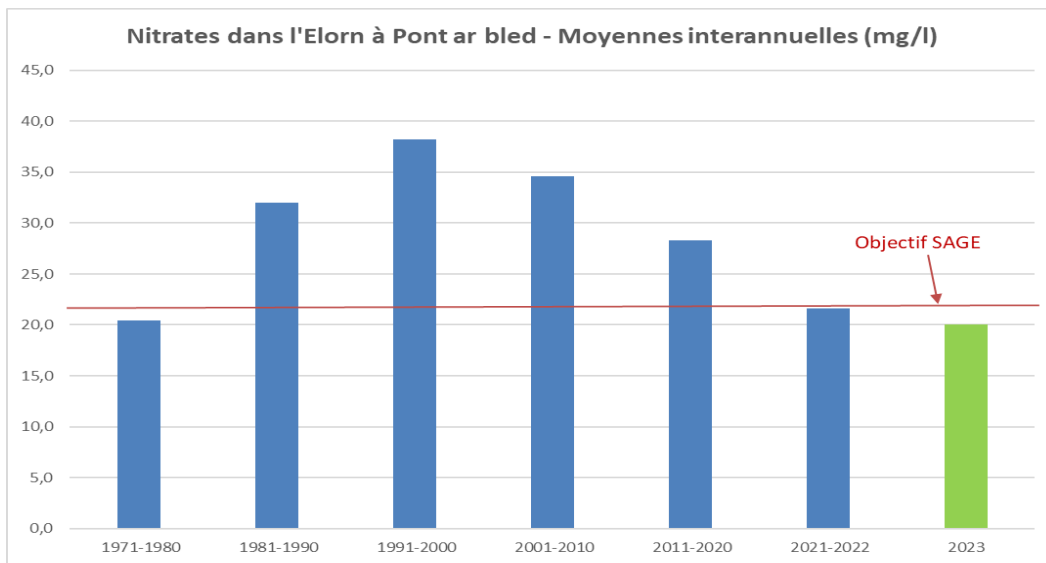
Malgré une amélioration par rapport à 2022, la qualité bactériologique de la Penfeld reste très mauvaise en 2023 (7886 npp / 100 ml) et tend à se dégrader depuis le début des années 2010.

De même, la qualité bactériologique de la Mignonne s'est dégradée entre la période 2020-2022 et l'année 2023 : de passable à mauvaise (1894 npp / 100 ml).

Par contre, elle tend à l'amélioration en 2023 dans l'Elorn (mauvaise à passable : 1056 npp / 100 ml) et dans le Camfrout (passable : 841 npp / 100 ml) alors qu'elle était très mauvaise dans les 2 rivières en 2022.

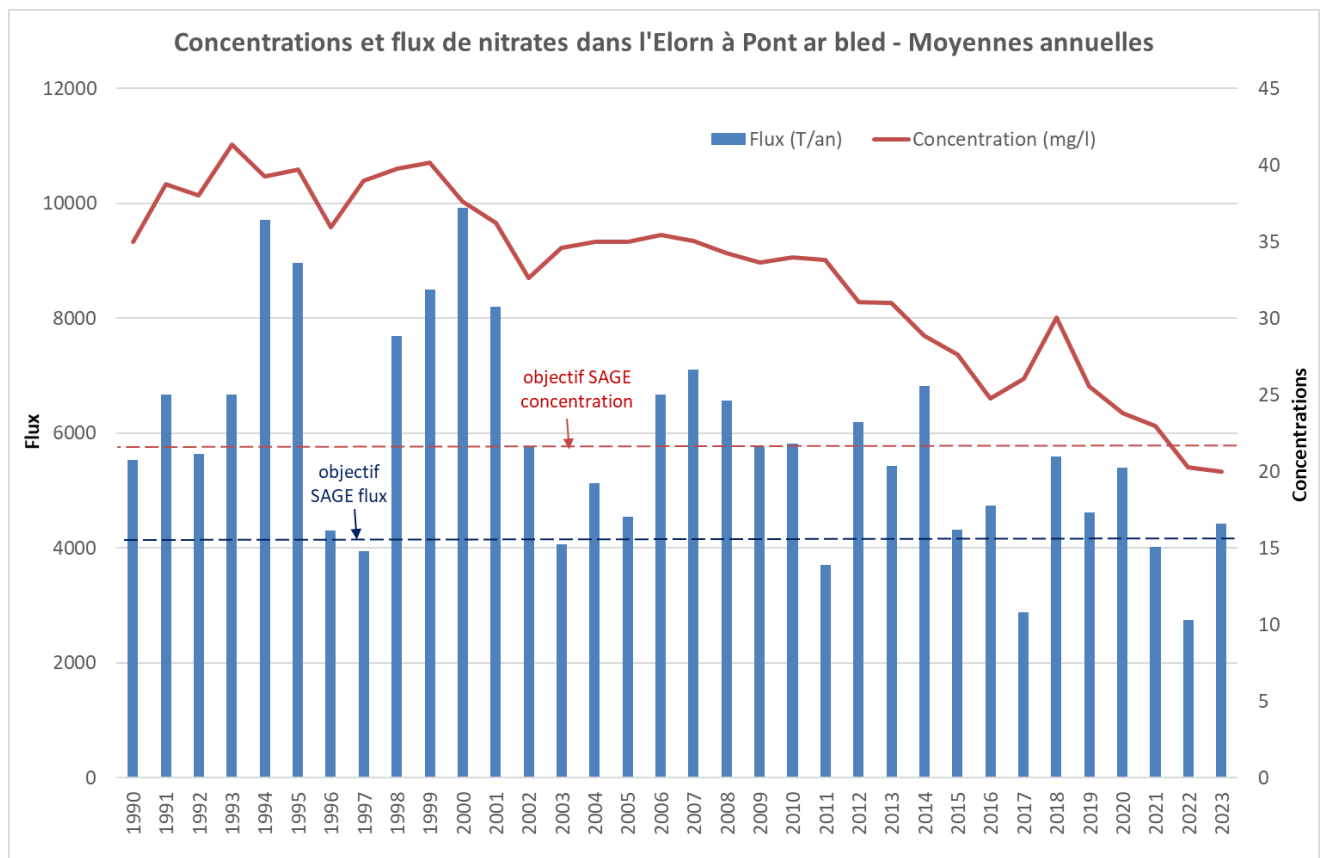
VIII – Elorn à l’usine d’eau potable de Pont ar bled (Données Eau du ponant + ARS)

1- Nitrates



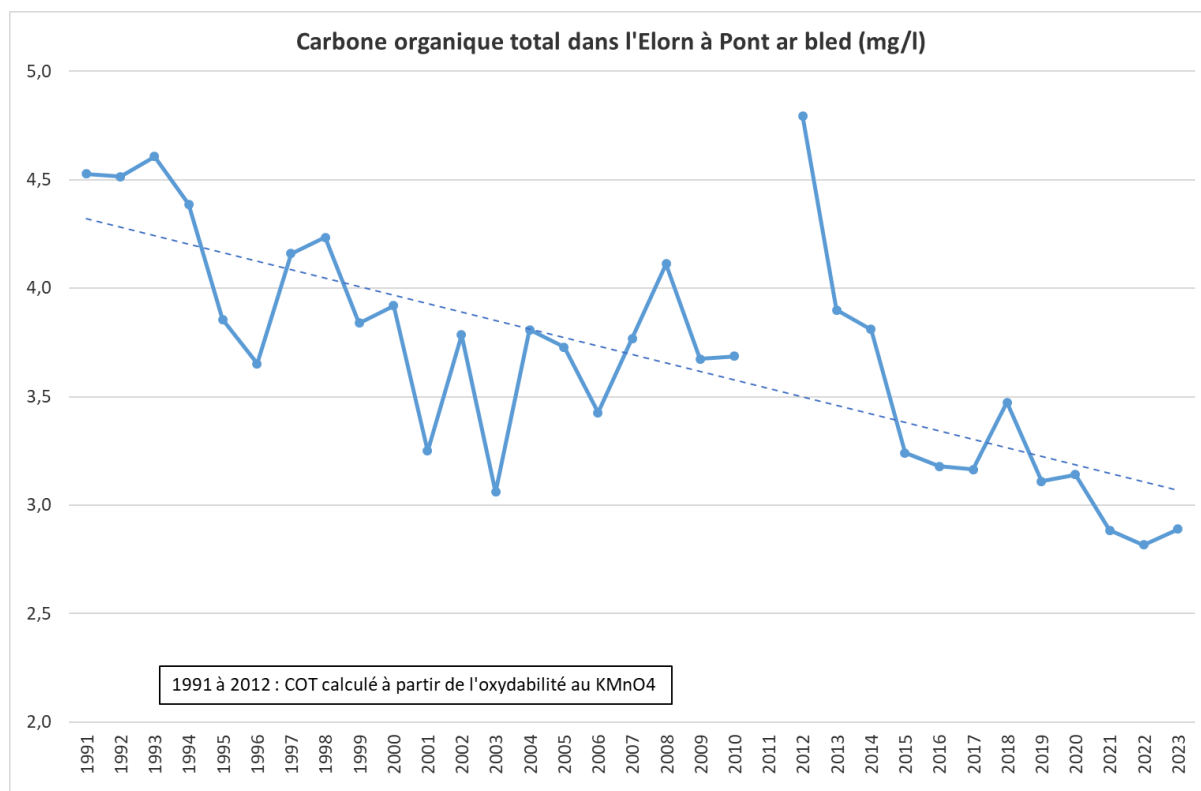
Comme en 2022, la concentration moyenne 2023 (20 mg/l) est inférieure à l’objectif du SAGE et proche de la concentration moyenne des années 1970.

Par contre, le flux moyen 2023 (4431 T/an) est légèrement supérieur à l’objectif du SAGE alors qu’il était inférieur à celui-ci en 2021 et 2022.



2- Matière organique – Carbone organique total (COT)

Les concentrations de COT sont relativement stables depuis 3 ans (2,9 mg/l) et confirment la tendance à la baisse des concentrations observée depuis de nombreuses années, mais restent, cependant, supérieures à la norme eau potable (2 mg/l).



3- Pesticides

2 métabolites de pesticides ont été retrouvés au-delà de la norme eau potable en 2023 :

- Chlorothalonil R471811 (0,32 µg/l) : métabolite du chlorothalonil = molécule fongicide céréales, légumineuses, pommes de terre
- Métolachlore ESA (0,62 µg/l) : métabolite du métolachlore = molécule herbicide maïs notamment

Conclusion

Si la **qualité physico-chimique des cours d'eau** tend à s'améliorer, elle reste toutefois à surveiller, dans les secteurs particulièrement sensibles à l'eutrophisation (Lac du Drennec notamment).

Le suivi des serres près des sources du Ruisseau du Roual a permis de voir leur impact sur les cours d'eau et le milieu.

D'importantes concentrations ayant été enregistrées en aval des serres en 2023, ce suivi sera poursuivi en 2024 en lien avec les actions menées auprès des serristes pour résorber les sources de pollution.

L'évaluation de l'érosion des sols n'ayant pu être réalisé en 2023, ce suivi sera repris en 2024.

La qualité bactériologique d'une partie des cours d'eau suivis en 2023 s'est dégradée : mauvaise ou très mauvaise.

Toutefois, à noter que les actions menées sur certains secteurs (diagnostics agricoles, résorption d'abreuvement direct au cours d'eau ou de passages à gué, assainissement) commencent à porter leurs fruits comme sur l'Anse de Penfoul notamment.

Enfin, le suivi des **pesticides** dans l'Elorn à Pont ar bled a révélé des pics de métabolites de fongicides et d'herbicides, souvent problématiques pour la potabilisation de l'eau.

Volet agricole



AVANT-PROPOS

Notre animation sur les enjeux agricoles vise à améliorer les pratiques afin d'améliorer la qualité des eaux.

En 2023, un agent a travaillé sur le volet animation agricole : Nolwenn Le Gac-Tobie à 0.51 ETP (dont 0.25 ETP pris en charge par la DRAAF à 80% dans le cadre de l'animation PAEC).

Nous avons pris la décision de réaliser les diagnostics MAEC en régie car nous avons les compétences en internes (Technicienne Bocage, zones humides, Natura 2000, agricole). Néanmoins pour répondre au surcroît d'activité nous avons recruté une personne, Manon Caubet, à temps plein de février à fin octobre, pour réaliser les diagnostics (pris en charge par la DRAAF à 80% dans le cadre de l'animation PAEC).

L'animation des nouvelles MAEC a été extrêmement chronophage ce qui ne nous a pas permis de mettre en œuvre l'intégralité de notre programme prévisionnel d'action notamment sur le volet Bactério.

Notons aussi qu'Eau du Ponant ainsi que BM ont délégué l'animation sur les périmètres de captages au SBE. Pauline Poupon, technicienne captage à hauteur de 1 ETP assure cette mission. Nolwenn LE GAC intervient en appui de Pauline Poupon pour définir et mettre en œuvre une animation agricole sur les captages (cet appui n'est pas comptabilisé dans les 0.5 ETP car il est financé par EDP et BM).

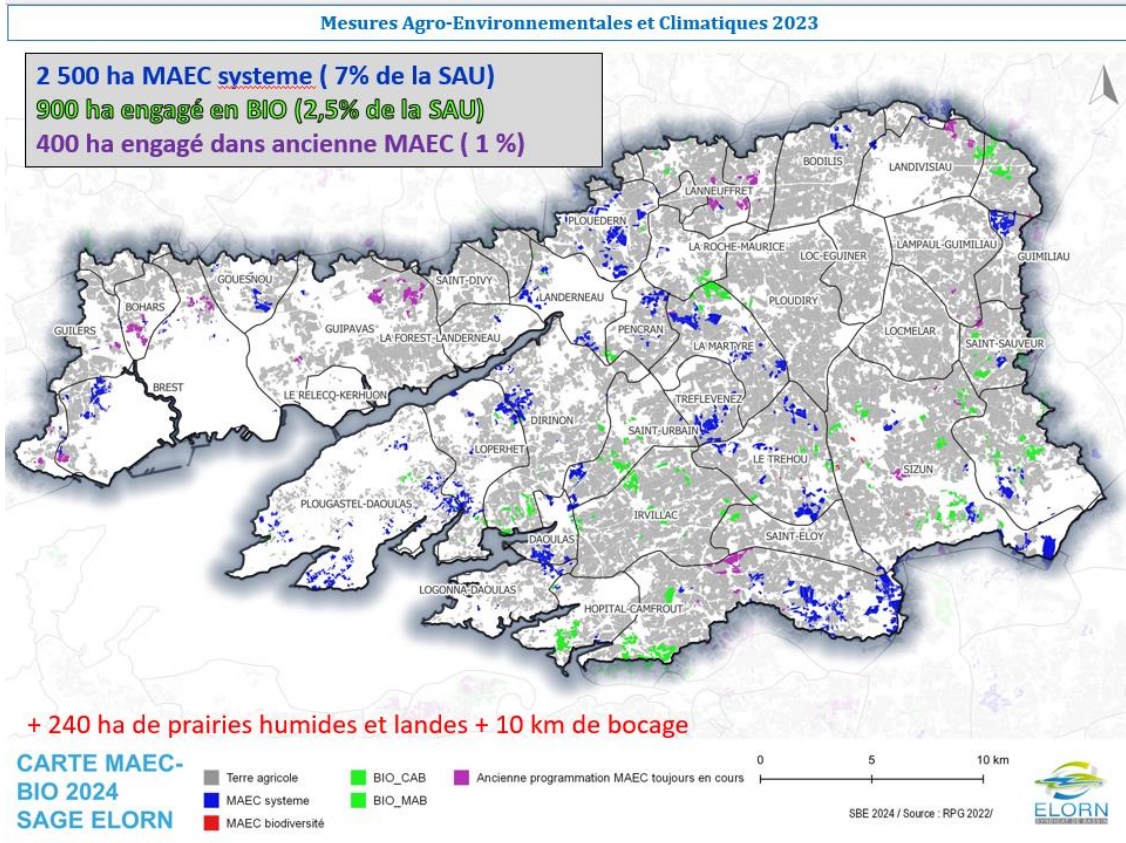
Sur l'année 2023, nous avons eu des contacts individuels avec plus d'une centaine d'exploitants agricoles du bassin versant (20%). Dont 70 pour les MAEC.

1_ENJEUX EUTROPHISATION

SYSTEMES A FAIBLE INTRANT

BILAN MAEC

CF. MAEC 2023-2027 Bilan 2023 et perspectives pour 2024 -PAEC Aulne Elorn



On estime à 2.5 Millions le budget MAEC qui sera alloué sur le territoire du SAGE Elorn pour les MAEC 2023-2027.

Notons qu'il y a une nette diminution des engagements par rapport à la campagne précédente :



Nous expliquons cette différence car :

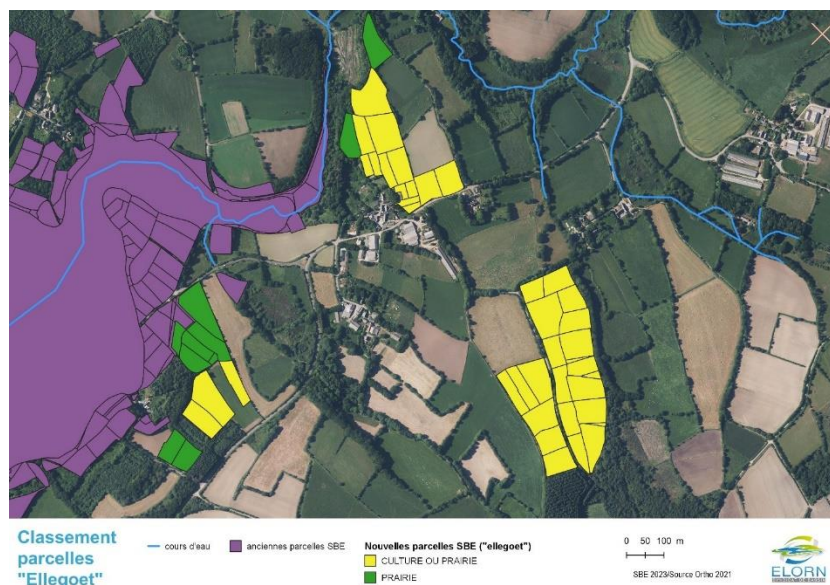
- Le chargement à 2 UGB/ ha trop restrictif pour certains allaitants en système herbager.
- Certaines grosses fermes qui étaient dans les niveaux SPE 2 et 3 ont décidé de stopper leur engagement car elles souhaitent avoir plus de flexibilité, et adapter leur assolement en fonction des événements susceptibles de les impactant en prenant l'exemple de la guerre en Ukraine et de la sécheresse 2022. Les laiteries ont aussi autorisé certaines fermes à augmenter leur production.
- Des départs en retraites.

ANIMATION FONCIERE SUR LES SOUS BASSINS VERSANT DU LAC DU DRENNEC ET AIDE A LA TRANSMISSION

L'ensemble des prestations en lien avec cette action sont financées à 100% par le SBE.

Le syndicat a acheté plus de 20 ha de terres agricoles en amont du lac du Drennec. C'est la SAFER qui assure la gestion des terres. En parallèle, nous avons lancé une animation avec la CRAB dans le but de réaliser des échanges fonciers sur le secteur. Cette action n'a pas pu être menée à bien car l'attribution des parcelles par SAFER à certains exploitants a posé problème. Il y a eu plus de 10 candidatures, 4 candidats ont été sélectionnés et dans les 4 sélectionnés, un candidat a tardé à prendre possession des parcelles et un autre n'a jamais pris possession des parcelles. Cette situation provoque des tensions sur le secteur qui ne sont pas propices à la mise en place de discussions, d'échanges entre exploitants.

CARTE 1 : LOCALISATION DES PARCELLES



REJET DES SERRES

Nous avons encore poursuivi les recherches des fuites en amont de l'étang du Roual (Cf. bilan qualité de l'eau). Saveol et les serristes reçoivent les résultats d'analyses, ainsi que la DDTM. La situation ne s'améliore pas malgré cela. Pourtant les serres sont équipées de process pour le recyclage. Les sources de pollution restent multiples et difficilement identifiables.

2_ENJEUX PESTICIDES

OPTIMAIS ET AIDES DESHERBAGE MECANIQUE

Pour cette action, nous avons plusieurs sources de financement :

- Sur les périmètres de captage : Brest Métropole et Eau du Ponant en tant que distributeur d'eau potable.
- Sur le reste du bassin versant : Autofinancement des prestations à 100%

La saison 2023 a permis à **8 producteurs de tester le désherbage alterné** avec un accompagnement individuel. Nous avons eu moins de candidats que les années précédentes. Nous avons interrogé plusieurs jeunes exploitants sur le territoire pour savoir ce qui les freinaient à s'engager dans ce type de dispositif. Ils souhaitent diminuer l'usage des phytosanitaires mais n'ont pas suffisamment de temps à accorder à ce sujet. Ils délèguent cette partie à leur technicien culture. **Malheureusement une majorité de ces techniciens ne proposent pas d'alternatives !** Les exploitants n'osent pas faire pression sur eux car par ailleurs ils sont globalement satisfaits de leur travail.

Dans le cadre de l'action Captage, un rallye maïs a été organisé. Il y a eu 3 agriculteurs à participer. Nous avons aussi été sollicitées pour participer à une démonstration organisée par la SOFIMAT d'une bineuse équipée de technologie de précision chez 2 agriculteurs de notre territoire.

Au total, c'est environ **200 ha** de cultures de maïs qui ont fait l'objet de désherbage mécanique via l'accompagnement du syndicat de bassin de l'Elorn.

3_ENJEUX EROSION / BCAE7

Pas d'actions agricoles spécifiques sur cette thématique hormis l'action Breizh Bocage.

4_ENJEUX BACTERIOLOGIQUES

Par faute de temps, nous n'avons pas pu travailler beaucoup sur ce sujet car nous avons priorisé la mise en œuvre des MAEC.

Nous avons réalisé un accompagnement chez un agriculteur qui fait traverser ses vaches dans le ruisseau et supprimé les abreuvements directs chez un autre (en lui mettant à disposition des pompes à museau).

5_COMMUNICATION

10 mails ont été envoyés aux agriculteurs en 2023. Nous envoyons des informations mails aux exploitants sur les : formation / démonstration / infos règlementaires / infos sur des appels à projet où aides existantes.

Enfin, nous communiquons via Facebook. 7 articles ont été postés sur la thématique agricole.

Milieux aquatiques

Dans le cadre de la compétence GEMAPI qui lui est déléguée par la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD) et la Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL), le Syndicat de bassin mène des actions en faveur des cours d'eau et zones humides de son territoire.

Volet « Cours d'eau »

I – Rappel des enjeux et objectifs

Les travaux du VMACE visent à satisfaire les enjeux et objectifs suivants :

- **Enjeu n°2 du SAGE de l'Elorn : Qualité des milieux et aménagement du territoire**
 - ✓ Maintenir les cours d'eau en bon état écologique
 - ✓ Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
 - ✓ Préserver et améliorer les fonctionnalités des cours d'eau
 - ✓ Préserver et favoriser la biodiversité
 - ✓ Améliorer la perception des cours d'eau pour les protéger
- **Enjeux Milieux et Qualité de l'eau du futur Contrat de la Rade de Brest « Terra Rade »**

II – Travaux prévisionnels

Gestion différenciée de la végétation rivulaire (taille sélective, débroussaillage, etc.) : **34 637 m**

Gestion des embâcles et du bois en rivière : taille ou suppression de **10 à 15 gros embâcles** susceptibles d'altérer le bon état morphologique des cours d'eau.

Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau : restauration par des techniques végétales de **300 m de berges** dégradées par le piétinement des animaux, les rongeurs semi-aquatiques, les crues, etc.

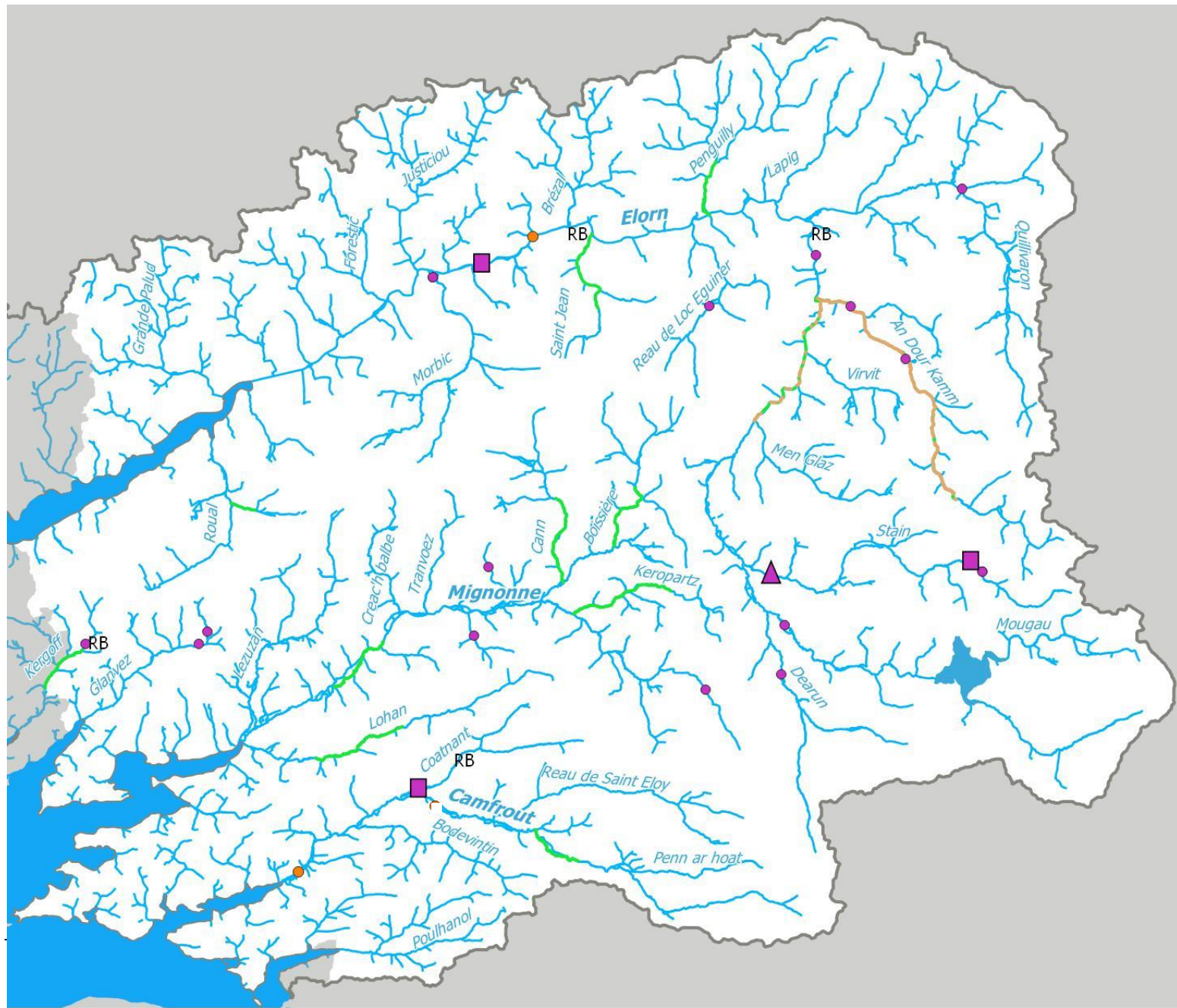
Restauration de la continuité écologique des cours d'eau : aménagement ou suppression de **15 petits obstacles** à la continuité et **3 ouvrages plus complexes**.

Etude « continuité » : **2 gros ouvrages** faisant obstacle à la continuité écologique des cours d'eau.

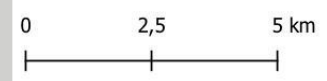
Technicien de rivière : programmation, coordination et suivi technico-financier des travaux : **1,1 ETP**



TRAVAUX PREVISIONNELS MILIEUX AQUATIQUES 2023



- COURS D'EAU
- TRAVAUX_PREVI_2023
 - GESTION VEGETATION RIVULAIRE
- ETUDE_CONTINUITE
 - PROJET 2023
- OBSTACLES_A_AMENAGER
 - PETITS
 - GROS
 - ▲ TRES GROS
- RB : RESTAURATION DE BERGES



III – Travaux réalisés

➤ Gestion différenciée de la végétation rivulaire : 34 637 m

La totalité des travaux de gestion de la végétation rivulaire prévus a pu être réalisée aussi bien sur le bassin versant de l'Elorn que ceux de la Rivière de Daoulas, du Camfrout et des ruisseaux côtiers.



Penguilly (BV Elorn), Keropartz et Mignonne (BV Rivière de Daoulas)

➤ Restauration de berges par des techniques végétales : 303 m

La moindre réalisation sur les bassins versants de la Rivière de Daoulas et du Camfrout (23 m au lieu de 100 m) a été compensée par un linéaire de berges plus important que prévu restauré sur le bassin versant de l'Elorn (280 m au lieu de 200 m).



Coatnant (BV Camfrout) : fascines de saule

➤ Restauration de la continuité écologique des cours d'eau : 8 petits obstacles

En raison, notamment, des mauvaises conditions météorologiques de fin d'année, seulement la moitié des petits obstacles à la continuité a pu être aménagée (8 sur 15 prévus).



Kergoff (ruisseau côtier) et Morbic (BV Elorn)

Les travaux de restauration de la grande ou très grande continuité, prévus sur l'Elorn à Kerigeant, le Stain aux Moulins de Kerouat et à Milin Kerroc'h, et le Camfrouit au Moulin Rossiou, n'ont pu être réalisés pour des raisons techniques, de mise en œuvre ou financières.

➤ **Etudes continuité : 2 commencées en fin d'année**

Les études continuité sur les ouvrages de l'Elorn à La Fonderie et du Camfrouit à Keralliou ont commencé fin 2023 et seront terminées en 2024.

➤ **Gestion des embâcles et du bois en rivière : 18 embâcles traités**

16 gros embâcles ont été taillés et/ou retirés des cours d'eau sur le bassin versant de l'Elorn, parallèlement aux travaux de gestion de la végétation rivulaire.

2 embâcles plus importants (photos ci-dessous) et ayant un fort impact sur les cours d'eau (obstruction, dégradation des berges et du substrat) ont été retirés de l'Elorn à La Roche-Maurice et du Mougau à Commana ; ce dernier suite à la tempête du 2 novembre.



Lors de la tempête du 2 novembre et dans les semaines qui ont suivi, de nombreux arbres cassés ou déracinés sont tombés dans les cours d'eau, créant des embâcles plus ou moins impactant que la technicienne de rivière du Syndicat de bassin, en collaboration avec celui de l'AAPPMA de l'Elorn, a répertorié et s'est attachée à prioriser selon les critères suivants :

- Importance de l'embâcle (taille, volume) ;

- Dangers pour les ouvrages hydrauliques, biens ou personnes (embâcles contre ou à proximité d'ouvrages ou zones urbaines, ou non fixés en berge notamment) ;
- Risques de dégradation de la morphologie du cours d'eau (affouillement, érosion) ;
- Perturbation de l'écoulement de l'eau (obstruction totale ou partielle du cours d'eau) ;
- Etc.

Une trentaine d'embâcles a ainsi été répertoriée et priorisée (cf. ci-après).



Embâcles contre un pont sur l'Elorn et arbre tombé dans la Mignonne

➤ **Technicien de rivière : 1 ETP**

- **Poste Syndicat de bassin : 0,5 ETP**
- **Poste AAPPMA Elorn : 0,5 ETP**

Notamment en raison de la non-réalisation des travaux de restauration de la grande continuité, la technicienne de rivière du Syndicat de bassin a consacré un peu moins de temps que prévu aux travaux du VMACE (0,5 ETP au lieu de 0,6).

La coordination et le suivi technico-financier des autres travaux ont, par ailleurs, été réalisés.

➤ **Indicateurs de suivi :**

En plus du suivi technico-financier réalisé par les techniciens de rivière, ces derniers ont participé aux indices d'abondance saumon et truite effectués par la FDPPMA sur le territoire.

Indice d'abondance saumon :

Bien que bon à très bon sur le cours moyen de l'Elorn et le cours aval de la Mignonne, les indices d'abondance 2023 confirment la situation préoccupante du saumon, observée sur l'ensemble de la Bretagne, avec des indices en baisse et faibles, voire nuls, dans une partie des cours d'eau, alors que les habitats semblent fonctionnels.

Indice d'abondance truite :

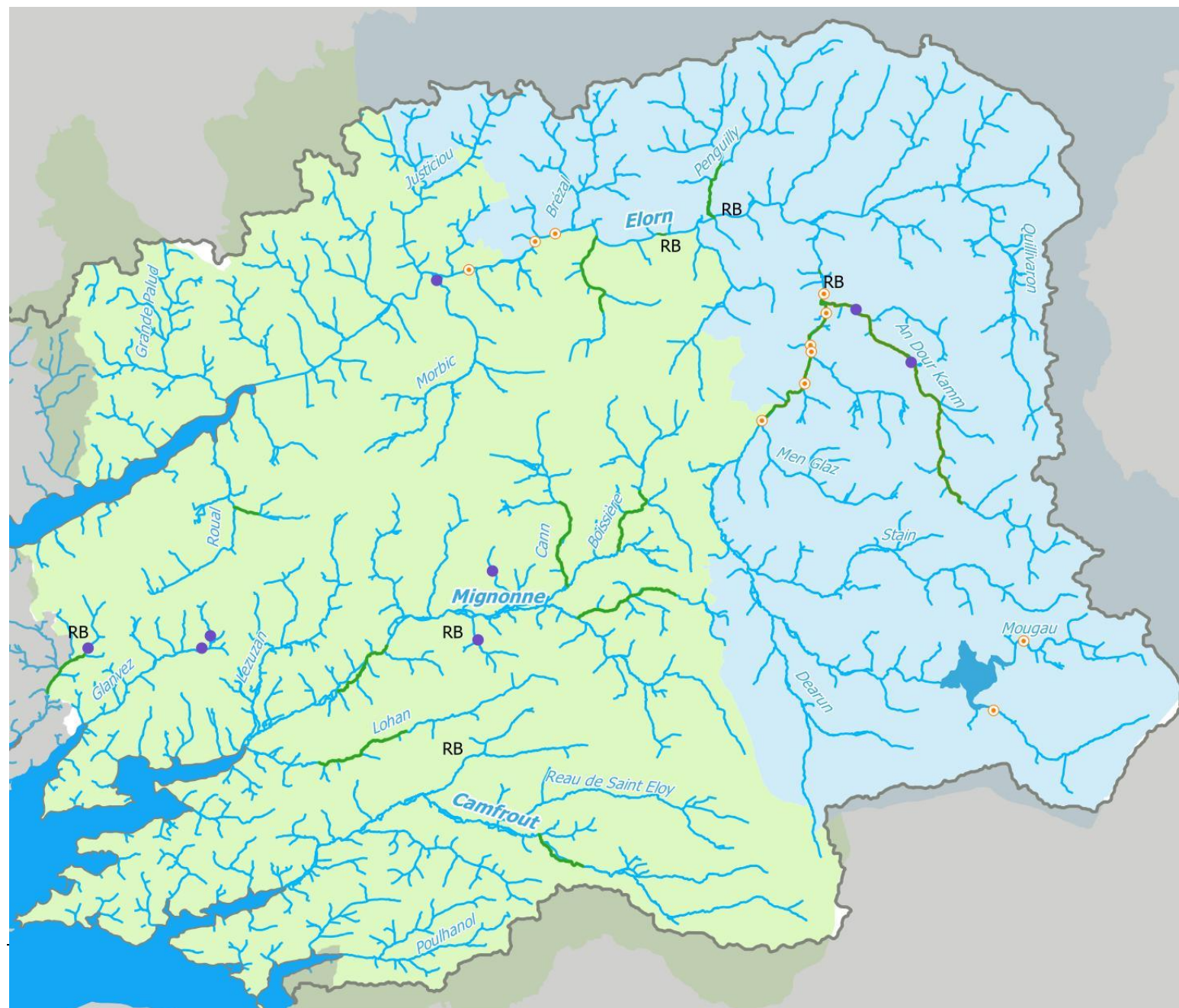
De bon à très bon, les indices truite réalisés sur un affluent de la Mignonne (le Cann) et un affluent du Camfrouit (le Bodevintin) ont révélé des habitats fonctionnels pour la truite.

Parallèlement à ces indices d'abondance, un suivi post-pollution a été réalisé sur la Boissière, polluée à 2 reprises en 2019, et a montré une bonne résilience du cours d'eau avec la présence de truites de toute taille et des poissons d'accompagnement (chabots, loches, vairons).

Synthèse des travaux prévisionnels et réalisés (cf. carte et détail ci-après) :

Travaux	Prévisionnels	Réalisés	Taux de réalisation
Gestion végétation rivulaire (m)	34 637	34 637	100 %
Restauration de berges (m)	300	303	101 %
Petite continuité	15	8	53 %
Grande continuité	3	0	0 %
Etudes continuité	2	2 commencées fin 2023	25 %
Gros embâcles	10 à 15	16	107 à 160 %
Très gros embâcles	5	2	40 %
Techniciens de rivière (ETP)	1,1	1	91 %

Volet Milieux Aquatiques Cours d'eau - Travaux réalisés en 2023



— COURS D'EAU

EPCI

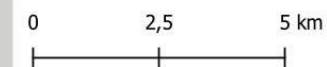
- CAPLD
- CCPL

TRAVAUX_REALISES

- ENTRETIEN RIPISYLVE
- EMBACLES_SUPPRIMES
- RB : RESTAURATION BERGES

OBSTACLES_AMENAGES

- 2023



Détail des travaux réalisés :

➤ Gestion de la végétation rivulaire :

BV	cours d'eau	secteur	L (m)
Mignonne	Mignonne	RD47 (Pont Mel) - chemin Clécunan/Crec	2295
	Boissière	RD764 (route de Sizun) - RD35 (route du Tréhou)	2349
	Cann	aval Moulin du Cann	2742
	Keropartz	aval Lespinou (route)	3227
Lohan	Lohan	RD47 - Guern Emery	2854
Camfrou	Camfrou	RD18 (gare d'Hanvec) - confluence ruisseau Bodrezal	1836
Kergoff	Kergoff	RD33 (St Jacob) - étang de Kergoff	1624
Roual	Ruisseau de Kermelenec	aval voie ferrée	666
Sous-total BV Rivière de Daoulas, Camfrou, Roual			17593
Elorn	Dour kamm	aval RD18	8304
	Elorn	confluence Men glaz - confluence Dour kamm	4433
	St Jean	aval route de Cleuzever	2537
	Penguilly	aval RN12	1770
Sous-total BV Elorn			17 044
Total			34 637

➤ Restauration de berges :

cours d'eau	secteur	L (m)
Elorn	amont pisciculture du Quinquis (rive droite)	120
	aval pisciculture de Pont ar zall (rive gauche)	90
	Pont de Motte à Bodilis (rive droite)	70
Kergoff	Route du stand de tir (rive gauche)	10
Coatnant	aval RD47 (rive droite)	8
Creac'h cribin	Chemin de Pen ar prat (rive gauche)	5
Total		303

➤ Aménagement d'obstacles :

cours d'eau	secteur	Nombre
Morbic	Le Clos neuf, aval voie SNCF	1
Dour kamm	aval Milin fling (seuils)	1
Dour kamm	120 m aval route Moulin de la Salle	1
Kergoff	Route du stand de tir	1
Glanvez	aval route Lannuzel-Keroncuff	1
Glanvez	aval route Lannuzel-RN165	1
Creac'h cribin	aval chemin de Pen ar prat	1
Milinic	Aval route Kergreven	1
Total		8

Priorisation des interventions sur les embâcles suite à la tempête du 2/11/23 :

Cours d'eau	Localisation	Commune	Descriptif embâcle(s)	Priorité
Elorn	amont pont de La Roche-Maurice (secteur Kerigeant - Bas bourg)	La Roche-Maurice	arbres tombés en travers de la rivière ou cassés au-dessus de la rivière	forte à moyenne
Camfroul	Moulin Rossiou	Irvillac / Hanvec	nombreux arbres tombés en travers de la rivière, troncs à fleurs d'eau	moyenne
Elorn	aval station de jaugeage de Pont ar bled	Plouédern / La Roche-Maurice	3-4 embâcles de taille moyenne + touffes saule en rive droite	faible
Elorn	amont pont Pont ar bled	Plouédern / La Roche-Maurice	branchages au niveau du pont : seront à enlever	faible
Elorn	pont de Rohan	Landerneau	embâcles coincés sous le pont	forte
Elorn	pont de Kerhamon	Plouédern	plusieurs saules entiers avec souches + 1 tronc + branchages obstruant une bonne partie du pont ; AAPPMA voit avec Mairie de Plouédern pour les aider à les enlever	forte (urgent)
Elorn	pont de Kerfaven	La Roche-Maurice / Ploudiry / St Servais / Bodilis	gros embâcle en travers des arches du pont	forte à moyenne
Elorn	Traon Elorn, amont briquetterie	Landerneau	2 gros arbres en travers de la rivière	forte à moyenne
Mignonne	aval Pont mel coz	Irvillac / St Urbain	2 arbres au-dessus de la rivière	faible
Mignonne	aval Pont mel RD47	Irvillac / St Urbain	1 gros arbre dans la rivière qui obstrue partiellement celle-ci + accumulation de branches un peu en amont	forte à moyenne
Mignonne	amont Pont mel RD48	Irvillac / St Urbain	1 arbre au-dessus de la rivière + 1 petit à fleur d'eau	faible
Mignonne	Amont RN165	St Urbain	4-5 arbres au-dessus de la rivière entre viaduc et RN165 ; 2 arbres à fleur d'eau en amont immédiat du viaduc ; 1 arbre penché au-dessus de la rivière et berge arrachée par un autre arbre tombé côté berge en amont du viaduc	faible
Mignonne	Déversoir Moulin du Pont	Daoulas	tronc en travers de l'entrée du bief	faible
Mignonne	Guern ar piquet (aval RN165)	Daoulas	arbres penchés au-dessus et dans la rivière	moyenne à faible
Lezuzan / Mignonne	Guern ar piquet (Ecopole)	Daoulas	arbres tombés et enchevêtrés au-dessus des 2 cours d'eau ; branches tombant dans le Lezuzan	forte à moyenne
Lezuzan	Guern ar piquet (Ecopole / parking covoiturage)	Daoulas	arbres tombés au-dessus du ruisseau	faible
Mougau	Moulin vieux	Commana	2 gros chênes tombés sur une passerelle et obstruant le ruisseau	forte
Elorn	pont du Moulin Martin / La Roche Blanche	Plouneventer	arbres et branchages contre le pont	forte à moyenne
Elorn	pont du Moulin neuf	Loc Eguiner / Bodilis / Landivisiau	embâcle ?	faible
Lapig	amont pont RD30 STEP Landivisiau	Landivisiau	arbre tombé mais n'obstrue pas le ruisseau ni le pont et gêne peu l'écoulement de l'eau	moyenne
Elorn	pont du Moulin de la gare / RD30 (pôle des métiers)	Landivisiau	morceau de tronc + branchages contre la pile du pont mais ne l'obstrue pas	faible
bief Elorn	Moulin Job	Landivisiau	2 arbres tombés obstruant partiellement le bief	faible
Elorn	pont du Moulin de Goasmoal	Locmélard / Loc Eguiner	morceau de tronc en travers de l'arche du milieu ; AAPPMA va voir ce qui peut être fait mais pas urgent	faible
Elorn	Le Pontic	Locmélard	3-4 arbres tombant provoquant un affouillement de la berge le long du hangar de l'exploitation de sapins	forte à moyenne

Volet « Zones humides »



Figure 1 : ponte de grenouille rousse dans un fossé de prairie humide

ANIMATION DU VOLET ZONES HUMIDES SUR LE TERRITOIRE DU SBE

Le SBE a consacré en 2023 **0.29 ETP** à l'animation de l'action « zones humides ». Cette mission est exercée par Nolwenn LE GAC qui occupe en parallèle un poste d'animatrice agricole (0.51 ETP). Une comptabilité stricte du temps de travail par programme et par mission est réalisée.

L'année 2023 a été marquée par le lancement de la programmation MAEC 2023-2027. Le Syndicat de Bassin de l'Elorn et l'EPAGA ont été retenus porteur du PAEC Aulne et Elorn. Comme à chaque début de programmation, la charge de travail pour mettre en œuvre les MAEC est conséquente et incompressible (respect des délais). Nous avons dépassé le temps de travail qui devait être alloué à l'opération ce qui a perturbé le projet d'animation agricole initial.

VOLET N°1 : LES ZONES HUMIDES A USAGE AGRICOLE

L'objectif est de convaincre les agriculteurs de l'intérêt des zones humides et de les inciter à améliorer et maintenir leur gestion afin d'optimiser les fonctionnalités des zones humides (eau, biodiversité) et de préserver la biodiversité de prairies naturelles.

On craint, du fait de l'augmentation de la taille des structures agricoles, un abandon des fonds de vallées. En effet, les exploitants gèrent plus de surface avec moins de main d'œuvre, ce qui leur laisse moins de temps pour entretenir leurs fonds de vallées : accès, clôtures, berges... Or, pour exploiter par fauche ou pâturage ces milieux, il est nécessaire que ce travail d'entretien puisse être effectué. Par conséquent, avec moins de surfaces fourragères « tampons », les exploitants risquent d'intensifier leurs pratiques sur le reste de parcellaire pouvant entraîner des impacts négatifs sur la qualité de l'eau.

Pour réaliser ce travail, nous actionnons 3 leviers :

- De la sensibilisation via la communication et le concours agricole des pratiques agro écologiques
- La contractualisation des MAEC biodiversité
- La réalisation de conseil de gestion

Ces leviers sont actionnés en transversalité avec les missions « bocage », « rivière », « Natura 2000 » ou encore « captage » pilotées par le syndicat.

1/DIFFUSION DES CONNAISSANCES

ORGANISATION DU CONCOURS PRAIRIES FLEURIES (ANNULE)

En accord avec l'ensemble des partenaires du concours, nous avons été contraints d'annuler l'organisation du concours par manque de temps en lien avec la mise en œuvre des MAEC.

Les suites à donner : Relance en 2024.

2/MAEC

Pour cette première année de programmation PAEC, nous estimons que **240 hectares de MAEC biodiversité ont été engagés sur des landes ou prairies humides** chez 20 exploitants agricoles (*cette mission a été financée en partie par la DRAAF dans le cadre de l'animation MAEC-répartition du temps de travail*).

C'est la technicienne zone humide qui se charge de :

- communiquer sur les mesures en lien avec les zones humides
- rédiger les diagnostics des parcelles et les plans de gestion
- faire le suivi des exploitants pour la bonne réalisation des mesures

Nous déplorons une forte baisse des engagements dans les MAEC sur les prairies humides du fait de la règle de non cumul entre la mesure MHU (pâturage en zone humide) et HBV (mesure système en

herbivore). *RAPPEL engagement 2022 : env. 260 hectares de prairies engagées et 180 hectares de landes.*

Les suites à donner : Contractualiser de nouvelles prairies en MAEC BIODIVERSITE en 2024 si les financements alloués sont suffisants...

3/CONSEIL AGRICOLE

Cette année les conseils sur la gestion agricole des zones humides ont été réalisés dans le cadre de l'animation MAEC.

VOLET N°2 : LES ZONES HUMIDES A FORT ENJEU POUR LA BIODIVERSITE

L'objectif de ce volet est de mener des actions de préservation de la biodiversité.

1/ SUIVI DE LA TOURBIERE AU SUD DE LE GURUDOC

Nous avons mis en place d'un POP Amphibien sur 3 secteurs du bassin versant dont la tourbière de Gurudoc (cf. volet n° 3 ci-dessous). Sur l'aire de suivi de Gurudoc, 3 sites ont fait l'objet de prospection.

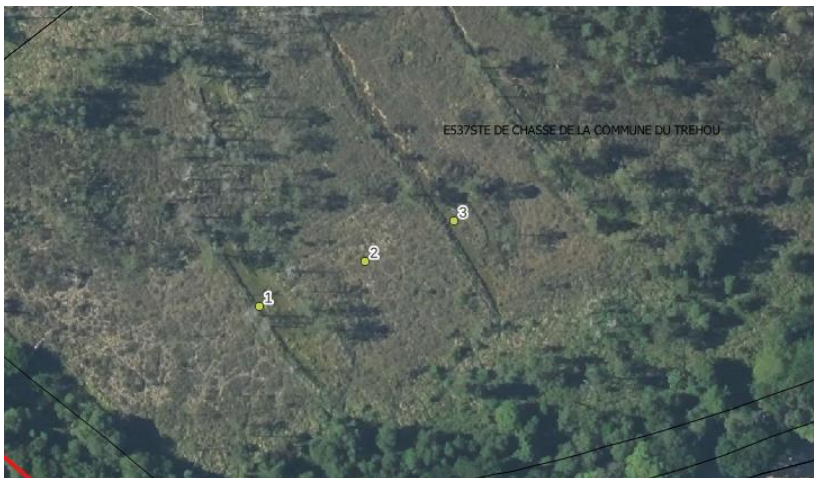


Figure 2 : localisation des sites de prospections

Aucune observation d'amphibien n'a été faite sur le site 1 et 2. Par contre, nous avons observé la présence du triton palmé sur le site 3. Le site 3 correspond au seul fossé du site où l'on trouve le Rhynchospore brun et la sphaigne de la pylaie.

Par conséquent, un étrépage de la mare 1 pourrait être envisagée par la société de chasse sous condition d'un accompagnement technique et réglementaire des interventions par le Syndicat de bassin de l'Elorn.



Figure 3 : Triton palmé sur le site 3

Les suites à donner : prendre contact avec la société de chasse en 2024 pour une visite sur place.

VOLET N°3 : LES ACTIONS TRANSVERSALES POUR L'ENSEMBLE DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE

L'objectif de ce volet est de mener des actions de préservation/amélioration/valorisation des zones humides et de leurs fonctionnalités.

1/SUIVI DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

ACTIONS DE MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

4 actualisations d'inventaire ont été effectuées sur l'année 2023.

CONSTAT D'ALTERATION /SUIVI / CONSEIL DE GESTION DE ZONES HUMIDES

7 dossiers suivis.

2/ACCOMPAGNEMENT D'OPERATEURS

GRT GAZ : nous avons continué à accompagner GRT gaz pour s'assurer que les milieux aquatiques soient bien préservés et les mesures compensatoires bien mises en œuvre. (Financé par GRT gaz).

En 2023, le Syndicat a répondu à 18 sollicitations des collectivités du territoire sur les zones humides :

- Ecopâturage
- Projets de voie verte, sentier piétons
- Remblaiement
- Vérification / mise à jour de l'inventaire des zones humides
- Projets de travaux

- Compétence GEMA
- Etc.

3/ MISE EN PLACE DE POP AMPHIBIEN

Nous manquons de connaissances sur les amphibiens sur notre territoire. Nous avons donc décidé de nous lancer dans des suivis POP Amphibien en lien avec Bretagne Vivante. Cette action est menée en commun avec les techniciens du SBE : N2000, rivière, captage et bocage. Cela nous permet de se répartir les tâches et de sélectionner plusieurs sites de suivis. Cette année nous avons choisi 2 sites en Natura 2000, l'Aire Terrestre Educative du collège de Sizun et la tourbière de Cleusdrein à La Martyre en périmètre de captage. Et un sur la tourbière de GURUDOC.

Les données recueillies sont plutôt encourageantes. Nous les utiliserons pour améliorer nos connaissances, de faire de la sensibilisation et de faire des suivis écologiques (ex : mise en place d'un pâturage bovin extensif / projet d'étrépage de mare).



Figure 4 :Triton marbré sur le site de Cleusdrein

Les suites à donner : Choisir 3 nouveaux sites pour 2024.

Actions transversales

Sensibilisation des scolaires et du grand public

1- Animations scolaires

En 2023, les élèves des écoles primaires du territoire ont été sensibilisés à la **préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et naturels** par le biais d'animations réalisées par la Maison de la rivière de Sizun (sur site ou en classe) et le Centre de Moulin mer de Logonna-Daoulas (sur site) ; les 1ers intervenant sur les milieux liés aux rivières et les 2ds sur les milieux estuariens.

2100 élèves de 88 classes et 29 écoles du territoire du SAGE de l'Elorn ont ainsi découvert :

- La faune et la flore des cours d'eau, zones humides, mares, présalés, estuaires
- L'impact des déchets sur les milieux aquatiques et estuariens
- La rivière Elorn : rivière d'eau vive, sources, sentier d'interprétation près de la Maison de la rivière
- Les périmètres de protection de l'eau
- Le Lac et le barrage du Drennec : rôle et fonction
- Les landes et tourbières dont la tourbière du Mougau
- Le bocage et le rôle des talus
- Le cycle de l'eau
- La chaîne alimentaire dans les milieux aquatiques et estuariens
- L'estuaire du Camfroul lors de sorties en barge

Lors de la Semaine de l'Elorn, à laquelle ont participé 680 élèves, un focus a été proposé sur le thème de **la biodiversité des sources à la mer** en lien avec le futur Contrat de la Rade de Brest « Terra Rade ».



2- Sensibilisation du grand public

Le Syndicat de bassin, en collaboration avec l'EPAGA et le Parc Naturel régional d'Armorique, a présenté ses actions de préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité des sources à la mer à la Fête de la science à Brest.



Accompagnement des collectivités

Dans la continuité du projet LEADER « Pôle technique d'appui aux collectivités » qui s'est terminé fin 2022, et afin de garder le lien avec les collectivités du territoire, le Syndicat de bassin a poursuivi en 2023 l'accompagnement mis en place dans le projet LEADER notamment sur :

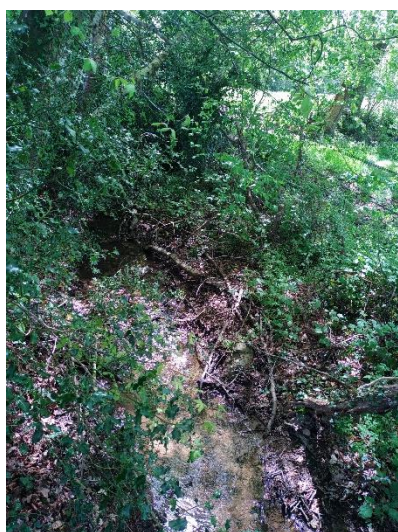
- Les milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides)
- La préservation de la qualité de l'eau
- L'entretien au naturel des espaces publics
- La gestion des plantes exotiques envahissantes
- La préservation du bocage

1- Cours d'eau et qualité de l'eau

Tout au long de l'année le Syndicat de bassin a répondu aux sollicitations des collectivités pour la préservation des cours d'eau et de la qualité de l'eau.

12 communes du territoire et 2 EPCI (CAPLD et CCPL¹) ont ainsi été accompagnées en 2023 :

- Mise à jour de l'inventaire des cours d'eau et actualisation des documents d'urbanisme
- Création de sentiers piétons (voie verte, randonnée) à proximité de cours d'eau et/ou zones humides
- Projet de travaux d'urbanisation à proximité de cours d'eau
- Aménagement, renaturation, entretien des cours d'eau
- Dragage de l'Elorn à Landerneau
- Pollutions accidentelles et procédure d'alerte
- Suivi de la qualité de l'eau et recherche de l'origine des pollutions
- Assainissement et qualité bactériologique de la Rade de Brest
- Réglementation
- Etc.



Ruisseau ou sentier ? (Loperhet)



Dragage de l'Elorn (Landerneau)

¹ CAPLD : Communauté d'agglomération du pays de Landerneau – Daoulas
CCPL : Communauté de communes du Pays de Landivisiau

2- Entretien au naturel des espaces publics

En 2023, le Syndicat de bassin a été le relais auprès des collectivités du réseau Dephy Collectivités Bretagne (informations, réunions techniques, etc.) et de la nouvelle Charte d'entretien des espaces publics +Nature, et a poursuivi sa veille réglementaire et l'accompagnement des collectivités vers ou dans le « 0 phyto ».



3- Gestion des plantes exotiques envahissantes (PEE)

Depuis 2013, le Syndicat de bassin de l'Elorn accompagne les communes de son territoire dans la gestion des PEE à l'échelle communale :

- **Phase 0 / initiale** : identification / reconnaissance des PEE
- **Phase 1** : inventaire et report cartographique sur SIG
- **Phase 2** : élaboration d'un plan de gestion des PEE
- **Phase 3** : mise en œuvre du plan de gestion
- **Phase 4** : poursuite de l'accompagnement, évolution du plan de gestion, expérimentations de gestion, etc.

L'objectif du plan de gestion communal est de hiérarchiser et prioriser les interventions à l'échelle de chaque station.

- **Niveau de priorité** :

Il est évalué en fonction du niveau de développement de la station et de la sensibilité des milieux proches.

Moyen	Peu développée	Faible
Faible	Très développée Ancienne	Faible

- **Niveau d'intervention** :

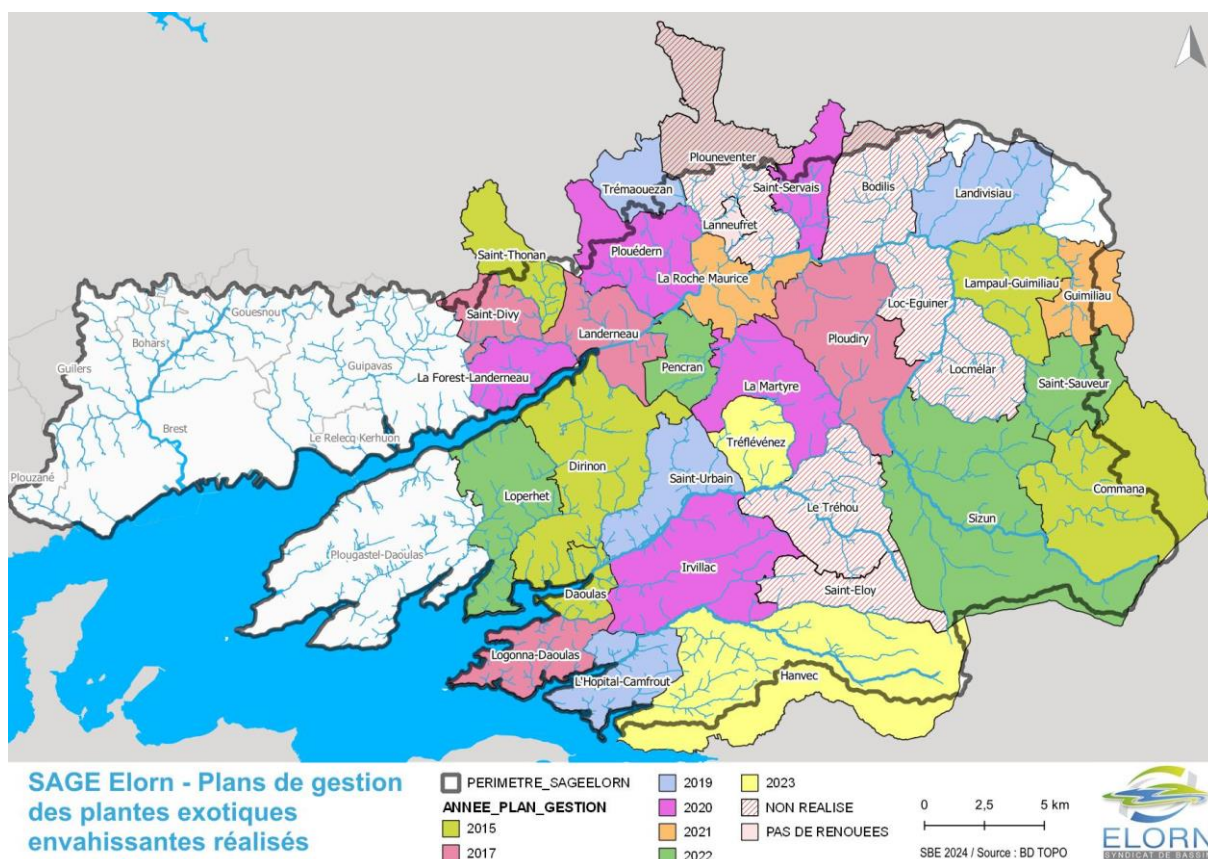
Il évalue l'intensité des moyens à mobiliser pour contrôler et/ou supprimer la station.

Niveau de priorité	Développement de la station	Sensibilité des milieux proches
Fort	Jeune (récente) Peu développée	Forte

Niveau d'intervention	Fort	Moyen	Faible
Moyens techniques et mécaniques	Importants	Légers	Peu ou pas nécessaires

En 2023, 2 plans de gestion ont ainsi été réalisés et un suivi des 24 autres communes a été effectué par les 2 prestataires chargés de la démarche (Bretagne vivante et la Maison de l'agriculture biologique du Finistère). Ces derniers ont aussi intégré les 7 communes restantes dans la démarche (phase 1) en vue de la réalisation de leurs plans de gestion en 2024².

² Plan de gestion qui sera élaboré pour 5 communes, les 2 autres n'ayant pas de PEE sur leur territoire



Une réunion technique sur l'expérimentation de roulage des renouées a également été organisée à Ploudiry par le Syndicat de bassin et une fiche technique a été rédigée sur la base des observations faites lors de la réunion et des retours d'expériences des communes ayant déjà testé cette technique (cf. ci-après).

Enfin, des préconisations à destination des prestataires de travaux ont été transmises aux collectivités pour qu'elles les intègrent à leurs cahiers des charges de travaux et ainsi réduire le risque de propagation des plantes exotiques envahissantes.



Fiche technique Gestion des renouées exotiques par roulage

Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et Renouée de l'Himalaya (*Polygonum polystachium*)

Les renouées asiatiques sont des plantes vivaces.

Elles fanent en automne - hiver et repoussent au printemps depuis leurs tiges souterraines (rhizomes). Elles sont stériles et se reproduisent par voie végétative (ex : bouturage).

Le broyage entraîne un gros risque de bouturage et de dispersion de la plante.

Ce sont des plantes de lumière sensibles à la concurrence de la végétation locale.

Sur le territoire du Syndicat de bassin de l'Elorn, où un travail est mené avec les communes depuis 2013, il est préconisé d'intervenir le moins possible sur ces plantes : ne pas les broyer, favoriser la concurrence végétale, les couper sélectivement si nécessaire (sécurité routière).

Aussi, le roulage des renouées asiatiques a été expérimenté sur plusieurs communes du territoire.

Objectifs :

- Perturber la croissance des plantes en écrasant leurs tiges et blessant leurs feuilles
- Les affaiblir en les obligeant à dépenser de l'énergie et à puiser dans leurs réserves pour cicatriser et tenter de repousser
- Favoriser la concurrence végétale par la flore locale qui n'est pas affectée par le roulage

Conditions d'intervention :

- **Période** : Printemps et été en période séchante.

1^{er} passage en avril sur les renouées du Japon et en mai-juin sur les renouées de l'Himalaya.

- **Stade de développement** : hauteur : 80 cm à 1 m ; 10 feuilles.

La renouée de l'Himalaya répondra mieux au roulage lorsque sa tige est creuse et cassante (s'écrase entre le pouce et l'index).

- **Fréquence d'intervention** : 2 à 3 fois par an selon la croissance

- **Effet recherché** : Ecraser des tiges sans les couper.

La pression exercée lors du roulage doit être assez forte pour bien écraser les tiges.



Renouée de l'Himalaya : tige creuse



Quel matériel utiliser ?

Le roulage est réalisé avec le rouleau palpeur des outils de broyage classiques : épaveuse, girobroyeur et broyeur d'accotement ; matériel généralement présent dans le parc des outils communaux.

Au moment du roulage, les outils de coupe sont arrêtés.



Précaution indispensable :

Vérifier l'outil à l'issue de l'intervention, enlever les fragments éventuellement coincés dans la machine et les laisser sur place dans le peuplement de renouées.

Suivi des interventions :

Pour évaluer la pertinence de l'action :

- Repérer au sol sur la voirie, à la peinture de chantier, les limites de la station de renouée gérée par roulage. Cela permettra de vérifier son évolution : progression ou régression
- Noter le temps passé au roulage pour évaluer l'effort fourni.

Communiquer auprès de la population pour expliquer cette nouvelle pratique mise en œuvre par les services techniques municipaux qui peut étonner ou ressembler à une moindre gestion.

Fiche réalisée après expérimentations et échanges lors de réunions techniques avec les élus et agents techniques des communes du territoire du Syndicat de bassin de l'Elorn. Merci à eux pour leur collaboration.



Contact :

Syndicat de bassin de l'Elorn
accueil@bassin-elorn.fr

0,15 ETP ont ainsi été consacrés à l'accompagnement des collectivités sur la préservation des cours d'eau et de la qualité de l'eau, l'entretien au naturel des espaces publics et la gestion des plantes exotiques envahissantes.

4- Zones humides

Ce volet d'intervention auprès des collectivités est compris dans les 0.29 ETP Technicienne Zones humides.

En 2023, le Syndicat de bassin a répondu à 18 sollicitations des collectivités du territoire sur les zones humides :

- Ecopâturage
- Projets de voie verte, sentier piétons
- Remblaiement
- Vérification / mise à jour de l'inventaire des zones humides
- Projets de travaux
- Compétence GEMA
- Etc.

5- Bocage

En 2023, le Syndicat de bassin a répondu aux sollicitations de 2 communes sur le bocage dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.

Autres actions menées par le Syndicat de bassin en 2023

➤ **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)**

En 2023, le Syndicat de bassin a été désigné co-porteur de PAEC avec l'EPAGA. L'animation et la réalisation des diagnostics MAEC ont été en régie par les deux structures.

➤ **Programme Breizh bocage**

Le Syndicat mène des actions de restauration du bocage en lien avec les agriculteurs du territoire.

➤ **Natura 2000 « Rivière Elorn »**

Le Syndicat de bassin est opérateur du site Natura 2000 « Rivière Elorn » et à ce titre il porte des actions de préservation et de restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaires.

➤ **Espaces naturels sensibles**

Le Syndicat de bassin est gestionnaire de près de 250ha de landes et tourbières, aux sources de l'Elorn et du Mougau, qui sont classés Espaces Naturels Sensibles et propriétés du Conseil départemental du Finistère.

➤ **Programme Interreg « Preventing plastic pollution »**

Entamé en 2020, le programme Interreg de lutte contre la pollution plastique s'est terminé courant 2023.

➤ **Protection des captages d'eau potable**

Mandaté par Brest métropole et Eau du Ponant, le Syndicat de bassin intervient auprès des différents acteurs (collectivités, exploitants agricoles, particuliers, etc.) pour la mise en œuvre et la gestion des périmètres de protection des captages d'eau potable.

Projet de Contrat de la rade de Brest : Terra Rade

Le projet d'élaboration d'un contrat de baie pour la rade de Brest et ses bassins versants a été officiellement lancé en décembre 2021 au travers la création d'un comité de baie de la rade de Brestⁱ. L'animation de la gouvernance et le suivi du projet est assuré par les trois structures porteuses que sont le Syndicat de Bassin de l'Elorn (SBE), l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion du bassin versant de l'Aulne (EPAGA) et Brest Métropole (BM). Durant l'année 2023, un besoin de renfort a été identifié pour mener à bien la phase d'élaboration du projet et a conduit au recrutement de Camille Gérard le 17 juillet 2023, dont le poste est financé à 80% via le volet ingénierie du Fonds vert pour l'année 2024.

En octobre 2023, à l'issue de la concertation menée depuis 2022, le premier volet du programme d'action TerraRade a été déposé auprès des partenaires financiers en octobre 2023 afin de permettre la mise en œuvre d'actions mûres, ou l'acquisition de données nécessaires à la définition d'actions opérationnelles qui pourront voir le jour en 2025. Il compte à ce jour 25 actions, portées par une dizaine d'acteurs et une vingtaine de partenaires associés. Ce dernier a vocation à être complété par un second volet d'action, construit en concertation avec les différentes parties prenantes du projet. Il sera soumis à l'automne 2024 aux partenaires financiers de TerraRade.

ⁱ 2901-PREFECTURE DU FINISTERE - 29-2021-12-22-00001 - Arrêté préfectoral du 22 décembre 2021 portant constitution du comité de baie de la rade de Brest